

BULLETIN

**DE LA BANQUE
DE FRANCE**

SUPPLÉMENT STATISTIQUE

Novembre 2016

Situation économique générale

1	Indicateurs d'activité industrielle — Enquête mensuelle de conjoncture — France	S3
2	Indicateurs d'activité industrielle — Enquête mensuelle de conjoncture — France (NAF rév. 2, données CVS)	S4
3	Indices des prix à la consommation	S5
4	Compétitivité de l'économie française	S6
5	Balance des paiements — Principales composantes (données trimestrielles) — France	S7
6	Compte de transactions courantes — Principales composantes — France	S8
7	Balance des paiements — Mouvements de capitaux (données trimestrielles) — France	S9
8	Balance des paiements — Ventilation géographique (données trimestrielles) — France	S10
9	Balance des paiements (données mensuelles) — France	S11
10	Position extérieure de la France (estimation des investissements directs en valeur mixte)	S12

Monnaie, placements et financements

11	Principaux indicateurs monétaires et financiers — France et zone euro	S13
12	Situation mensuelle de la Banque de France	S14
13	Dépôts — France	S15
14	Dépôts à terme — France	S16
15	Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français — France	S17
16	Montant des crédits nouveaux à la clientèle résidente hors découverts — France	S18
17	Placements et financements des sociétés d'assurance et fonds de pension — Zone euro et France	S19
18	Placements et financements des ménages — Zone euro	S20
19	Placements et financements des ménages — France	S21
20	Placements et financements des sociétés non financières — Zone euro	S22
21	Placements et financements des sociétés non financières — France	S23
22	Taux de rémunération des dépôts bancaires — France et zone euro	S24
23	Taux d'intérêt des crédits bancaires — France et zone euro	S25
24	Taux d'usure des crédits aux particuliers et coût du crédit aux entreprises — France	S26

Marchés de capitaux et taux d'intérêt

25	Taux d'intérêt	S27
26	Liquidité bancaire et refinancement — Zone euro	S28
27	Taux directeurs de l'Eurosystème et réserves obligatoires	S29
28/29	Titres de créances négociables — France	S30/S31
30	Titres d'OPC — France	S32
31	Émissions de titres de dette et d'actions cotées par les résidents français	S33
32	Émissions de titres de dette et d'actions cotées des résidents français par secteur émetteur	S34

Autres statistiques

33	État des défaillances d'entreprises par secteur — France	S35
34	Systèmes de paiement de masse — France	S36
35/36	Systèmes de paiement de montant élevé — Union européenne	S37/S38
37	Systèmes de paiement de montant élevé — France	S39

Notice méthodologique

S40

Séries chronologiques

S49

Avertissement

En janvier 2015, la Lituanie a rejoint la zone euro, portant à dix-neuf le nombre des pays participants.

Sauf indication contraire, toutes les séries de données intégrant des observations relatives à 2015 ont trait à l'Euro 19 (la zone euro intégrant la Lituanie) pour l'ensemble des séries chronologiques. En ce qui concerne les taux d'intérêt, les statistiques monétaires et l'IPCH, les séries statistiques relatives à la zone euro tiennent compte des modifications de la composition de la zone.

Les données du cahier sont mises à jour mensuellement sur le site internet de la Banque de France.

Figure 1
Indicateurs d'activité industrielle – Enquête mensuelle de conjoncture – France

(NAF révision 2 ; données cvs)

	2016						
	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.
Évolution de la production par rapport au mois précédent ^{a)}							
Ensemble de l'industrie manufacturière	3	4	1	7	4	2	3
Denrées alimentaires et boissons	-4	5	10	9	8	7	4
Équipements électriques, électroniques, et autres machines	3	12	-2	8	4	3	-1
Industrie automobile	17	-4	-6	-5	21	-6	23
Autres matériels de transport	-1	4	-17	9	2	1	1
Autres produits industriels	3	4	1	8	2	2	2
Production pour les prochains mois ^{a)}							
Ensemble de l'industrie manufacturière	8	0	3	1	4	4	8
Denrées alimentaires et boissons	13	9	7	7	8	7	11
Équipements électriques, électroniques, et autres machines	5	-2	-1	0	5	8	9
Industrie automobile	3	1	0	-9	6	9	19
Autres matériels de transport	6	-1	4	-5	4	2	2
Autres produits industriels	9	-1	6	5	3	5	9
Évolution des commandes de l'industrie manufacturière par rapport au mois précédent (ensemble) ^{a)}							
Globales	3	4	6	8	6	7	6
Étrangères	4	0	5	4	5	6	2
Niveau du carnet de commandes ^{a)}							
Ensemble de l'industrie manufacturière	7	7	8	8	9	12	12
Denrées alimentaires et boissons	3	7	4	3	11	11	9
Équipements électriques, électroniques, et autres machines	1	0	3	4	4	7	3
Industrie automobile	16	16	14	12	20	27	32
Autres matériels de transport	36	35	40	39	40	53	48
Autres produits industriels	5	6	6	6	3	6	7
Niveau des stocks de produits finis ^{a)}							
Ensemble de l'industrie manufacturière	4	3	2	4	5	4	5
Denrées alimentaires et boissons	7	4	6	7	3	5	6
Équipements électriques, électroniques, et autres machines	2	4	3	3	4	3	3
Industrie automobile	-1	3	2	3	6	7	8
Autres matériels de transport	9	1	1	17	9	10	11
Autres produits industriels	3	2	2	2	4	3	4
Taux d'utilisation des capacités de production ^{b)}							
Ensemble de l'industrie manufacturière	77,9	78,3	77,8	77,7	78,9	77,8	77,6
Évolution des effectifs (ensemble de l'industrie manufacturière) ^{a)}							
Par rapport au mois précédent	0	1	0	-1	1	3	1
Au cours des prochains mois	1	0	-2	-1	2	1	1
Indicateur du climat des affaires dans l'industrie ^{c)}							
	99	97	98	98	98	99	99

a) Données exprimées en solde des opinions. Les séries de prévision sont corrigées du biais lorsque celui-ci est statistiquement significatif.

b) Données exprimées en pourcentage

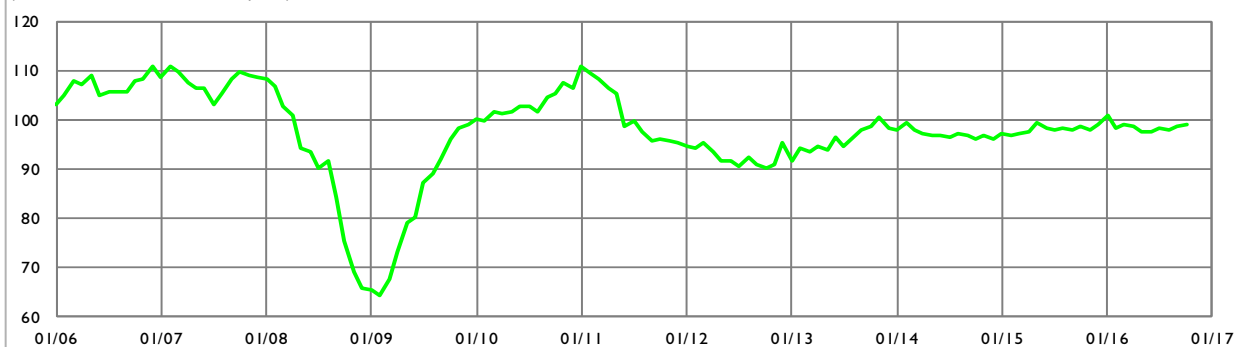
c) L'indicateur du climat des affaires résume le jugement des industriels sur la situation conjoncturelle. Plus il est élevé, plus l'appréciation est favorable. L'indicateur est calculé selon la technique de l'analyse en composantes principales à partir des données de l'enquête lissées sur trois mois. Par construction, sa moyenne est égale à 100.

Source : Banque de France

Figure 2
Indicateurs d'activité industrielle – Enquête mensuelle de conjoncture – France (NAF rév. 2, données CVS)

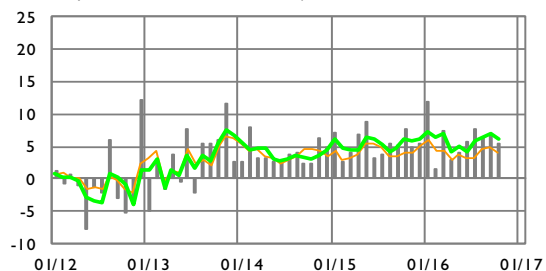
Indicateur du climat des affaires dans l'industrie

(niveau 1 00 = 1 981 - dernier point)



Commandes ^{a)}

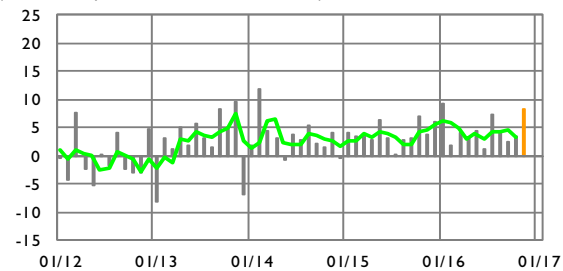
(solde des opinions ; variation mensuelle)



■ Commandes globales
— Commandes globales (moyenne mobile sur 3 mois)
— Commandes étrangères (moyenne mobile sur 3 mois)

Production ^{a)}

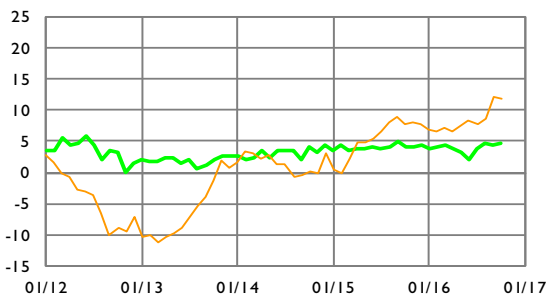
(solde des opinions ; variation mensuelle)



■ Production passée
— Production passée (moyenne mobile sur 3 mois)
— Production prévue (série corrigée du biais statistique observé)

Stocks et carnets de commandes ^{a)}

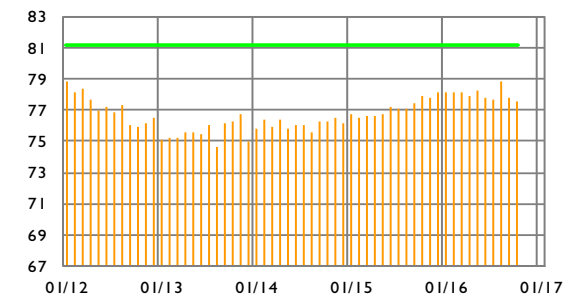
(solde des opinions ; par rapport à un niveau jugé normal)



— Stocks
— Carnets

TUC dans l'industrie ^{a)}

(en %)

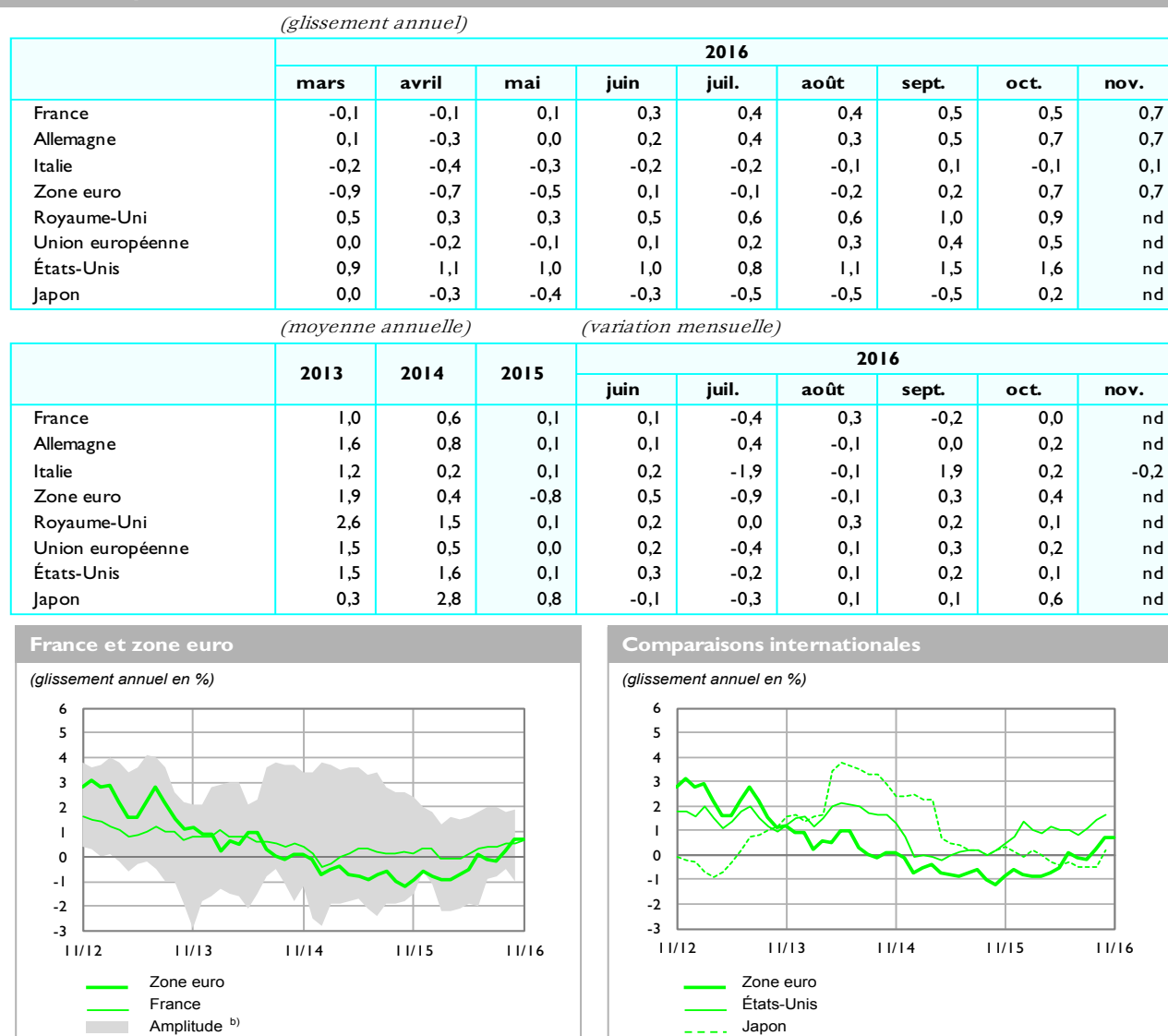


— TUC
— Moyenne de longue période depuis 1 981

a) Industrie manufacturière

Source : Banque de France

Figure 3
Indices des prix à la consommation ^{a)}

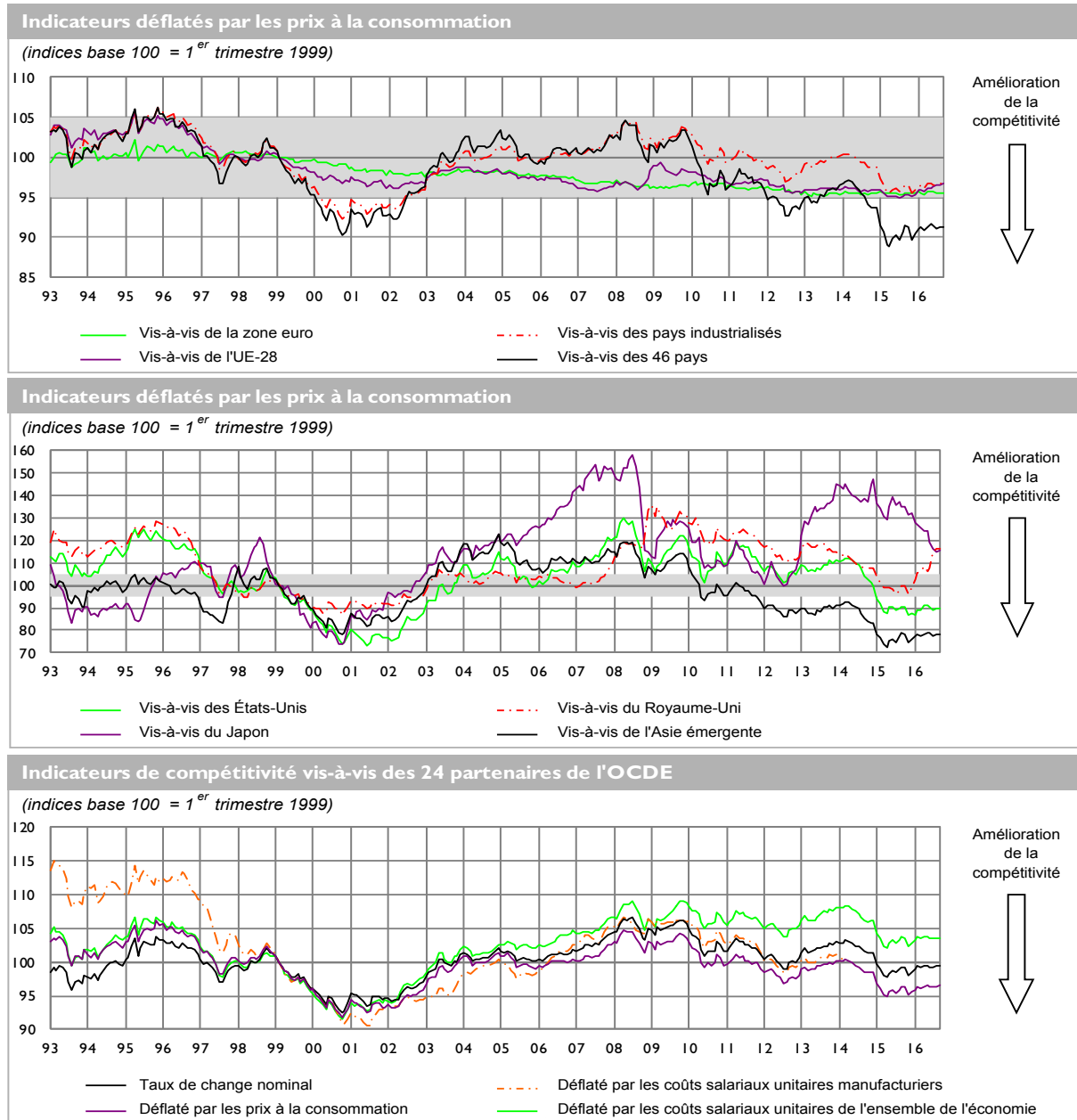


a) Indices harmonisés sauf pour les États-Unis et le Japon (indices nationaux)

b) Écart entre les valeurs extrêmes des indices de prix harmonisés constatées dans la zone euro (composition variable)

Sources : nationales, Eurostat

Figure 4
Compétitivité de l'économie française



Partie grise : écart de + ou - 5 % par rapport à la moyenne de longue période

Voir notice méthodologique de la partie « Statistiques » du Bulletin

Sources : nationales, Banque de France, BCE, FMI, OCDE, Thomson Financial Datastream

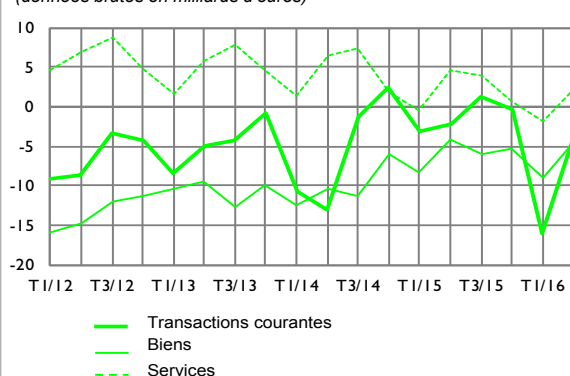
Calculs : Banque de France

Figure 5
Balance des paiements – Principales composantes (données trimestrielles) – France
(données brutes en milliards d'euros)

	2014	2015	2015			2016	
			T2	T3	T4	T1	T2
Compte de transactions courantes	-22,8	-4,4	-2,2	1,3	-0,3	-16,1	-3,9
Biens	-40,5	-24,0	-4,3	-6,1	-5,4	-9,0	-4,6
Services	16,9	8,8	4,7	4,0	0,6	-1,8	2,0
Revenus primaires	47,8	52,0	6,8	11,4	13,9	8,5	6,7
Revenus secondaires	-47,0	-41,1	-9,4	-8,1	-9,3	-13,8	-8,0
Compte de capital	2,2	2,1	0,1	0,3	0,8	0,0	0,5
Compte financier	-7,5	-7,0	9,6	-11,1	11,8	-37,5	-12,1
Investissements directs	36,0	-1,9	-2,2	-13,2	-7,7	-19,3	12,8
Français à l'étranger	35,1	30,0	10,9	-4,9	8,8	-2,1	21,4
Étrangers en France	-0,9	31,9	13,1	8,3	16,5	17,3	8,5
Investissements de portefeuille	-17,9	54,1	19,1	41,7	22,2	13,7	-7,4
Avoirs	69,7	54,6	9,5	3,7	-20,6	48,7	15,1
Engagements	87,7	0,5	-9,6	-38,0	-42,8	35,0	22,4
Instruments financiers dérivés	-23,7	10,8	13,5	-7,4	-6,2	-4,5	4,9
Autres investissements ^{a)}	-2,7	-77,2	-19,5	-35,7	1,0	-28,4	-20,4
Avoirs de réserve	0,7	7,2	-1,2	3,6	2,5	1,1	-2,1
Erreurs et omissions nettes	13,1	-4,8	11,7	-12,6	11,3	-21,4	-8,6

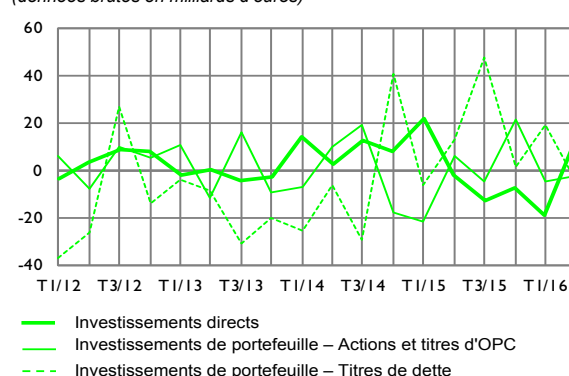
Soldes des transactions courantes

(données brutes en milliards d'euros)



Soldes du compte financier

(données brutes en milliards d'euros)



La balance des paiements est publiée conformément au 6^e Manuel de balance des paiements.

a) Opérations de prêts et emprunts.

Source : Banque de France

Figure 6
Compte de transactions courantes – Principales composantes – France

(données brutes en milliards d'euros)

	2014	2015	2015			2016	
			T2	T3	T4	T1	T2
Compte de transactions courantes	-22,8	-4,4	-2,2	1,3	-0,3	-16,1	-3,9
Biens	-40,5	-24,0	-4,3	-6,1	-5,4	-9,0	-4,6
Exportations	438,0	460,7	118,5	110,7	119,4	112,0	117,8
Importations	478,5	484,7	122,8	116,8	124,8	121,0	122,4
Marchandises générales	-59,1	-47,2	-10,0	-11,9	-12,4	-13,8	-10,9
Négoce international	18,6	23,2	5,8	5,8	7,0	4,8	6,3
Services	16,9	8,8	4,7	4,0	0,6	-1,8	2,0
Exportations	207,1	217,8	56,1	58,4	54,1	50,1	53,7
Importations	190,2	209,0	51,5	54,4	53,6	51,9	51,7
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	-0,2	-0,4	-0,2	-0,1	0,2	-0,1	-0,2
Services d'entretien et de réparation	1,6	1,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5
Transports	-2,9	-3,7	-0,7	-1,0	-1,2	-1,4	-1,3
Voyages	7,1	6,8	4,2	4,0	-0,7	-0,6	1,7
Bâtiments et travaux publics	0,3	1,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1
Services d'assurance et de pension	-0,6	-1,0	-0,6	-0,3	0,3	-0,2	0,1
Services financiers	5,5	5,4	1,3	1,4	1,4	1,2	1,2
Commissions pour usage de propriété intellectuelle	1,5	0,9	0,4	-0,6	0,4	0,5	0,6
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	0,2	0,0	0,1	0,1	-0,1	0,2	-0,1
Autres services aux entreprises	4,7	-0,9	-0,1	0,1	-0,2	-1,7	-0,5
Services personnels, culturels et récréatifs	-0,9	-1,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,5	-0,4
Services des administrations publiques	0,6	0,7	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3
Services divers							
Revenus primaires	47,8	52,0	6,8	11,4	13,9	8,5	6,7
Rémunérations des salariés	17,4	19,1	4,8	4,7	4,8	4,9	4,9
Revenus des investissements	22,0	23,2	2,4	6,3	9,2	2,9	3,8
Investissements directs	41,0	41,9	13,6	8,2	13,4	4,3	14,4
Investissements de portefeuille	-19,1	-17,6	-11,1	-1,5	-4,0	-1,2	-10,4
Autres investissements ^{a)}	-0,4	-1,7	-0,4	-0,5	-0,3	-0,4	-0,3
Avoirs de réserve	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres revenus primaires	8,3	9,6	-0,4	0,4	-0,1	0,7	-2,0
Revenus secondaires	-47,0	-41,1	-9,4	-8,1	-9,3	-13,8	-8,0
Administrations publiques	-28,3	-24,3	-5,2	-4,0	-4,3	-9,5	-4,2
Autres secteurs	-18,7	-16,8	-4,1	-4,0	-5,0	-4,3	-3,8
dont envois de fonds des travailleurs	-8,8	-9,5	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4
Compte de capital	2,2	2,1	0,1	0,3	0,8	0,0	0,5

La balance des paiements est publiée conformément au 6^e Manuel de balance des paiements.

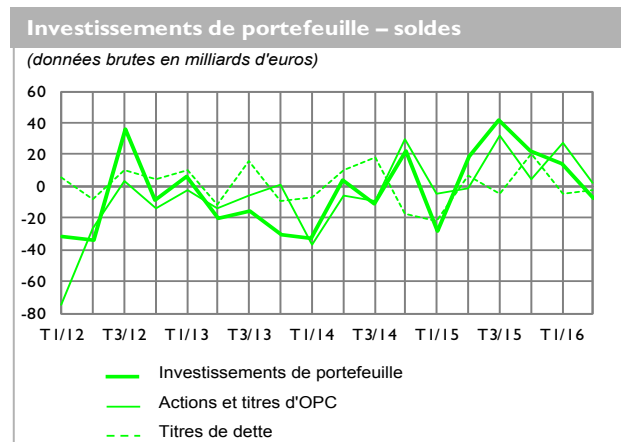
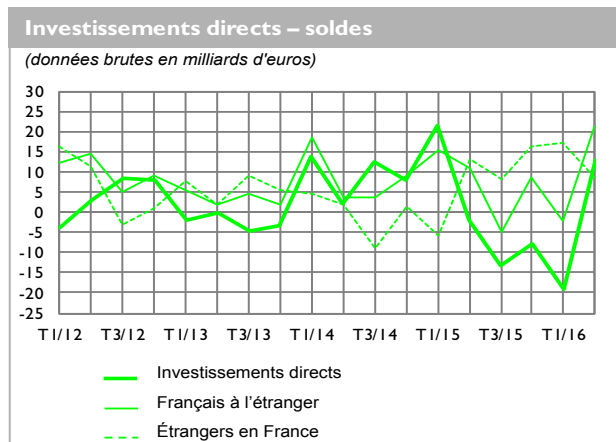
a) Opérations de prêts et emprunts

Source : Banque de France

Figure 7
Balance des paiements – Mouvements de capitaux (données trimestrielles) – France

(données brutes en milliards d'euros)

	2014	2015	2015			2016	
			T2	T3	T4	T1	T2
Compte financier	-7,5	-7,0	9,6	-11,1	11,8	-37,5	-12,1
Investissements directs	36,0	-1,9	-2,2	-13,2	-7,7	-19,3	12,8
Français à l'étranger	35,1	30,0	10,9	-4,9	8,8	-2,1	21,4
dont capital social	19,6	19,9	2,1	3,4	5,1	0,6	7,2
Étrangers en France	-0,9	31,9	13,1	8,3	16,5	17,3	8,5
dont capital social	9,7	34,6	4,1	18,1	7,4	15,2	3,0
Investissements de portefeuille	-17,9	54,1	19,1	41,7	22,2	13,7	-7,4
Avoirs	69,7	54,6	9,5	3,7	-20,6	48,7	15,1
Actions et titres d'OPC	11,4	4,8	13,3	-18,4	3,6	-8,8	6,9
Titres de dettes à long terme (plus d'un an)	52,2	0,0	9,0	25,0	-12,7	53,6	7,7
Titres de dette à court terme (moins d'un an)	13,6	0,0	-12,7	-2,8	-11,4	3,9	0,5
Engagements	87,7	0,5	-9,6	-38,0	-42,8	35,0	22,4
Actions et titres d'OPC	7,9	5,1	7,1	-13,2	-17,2	-4,0	9,7
Titres de dettes à long terme (plus d'un an)	75,1	0,0	10,9	-6,4	-17,0	25,7	5,7
Titres de dette à court terme (moins d'un an)	-2,7	0,0	-20,8	-10,7	-6,7	13,3	7,0
Instruments financiers dérivés	-23,7	10,8	13,5	-7,4	-6,2	-4,5	4,9
Autres investissements ^{a)}	-2,7	-77,2	-19,5	-35,7	1,0	-28,4	-20,4
Avoirs de réserve	0,7	7,2	-1,2	3,6	2,5	1,1	-2,1
Erreurs et omissions nettes	13,1	-4,8	11,7	-12,6	11,3	-21,4	-8,6



La balance des paiements est publiée conformément au 6^e Manuel de balance des paiements.

a) Opérations de prêts et emprunts.

Source : Banque de France

Figure 8
Balance des paiements – Ventilation géographique (données trimestrielles) – France

(données brutes en milliards d'euros)

	2 ^e trimestre 2016					
	UEM ^{a)}	UE28 hors UEM ^{b)}	USA	Japon	Suisse	Chine
Compte de transactions courantes	8,0	-0,7	4,0	0,1	4,6	nd
Recettes	119,8	7,7	18,4	3,0	12,2	6,7
Dépenses	111,8	8,4	14,5	2,9	7,8	nd
Biens	-3,7	-0,4	0,5	-0,9	-1,0	-4,6
Recettes	62,8	5,8	8,6	1,2	2,4	5,0
Dépenses	66,5	6,2	8,1	2,2	3,4	9,6
Services	-2,2	-1,2	0,9	0,1	1,9	0,1
Recettes	28,8	0,9	6,0	0,6	4,0	1,1
Dépenses	31,0	2,1	5,2	0,5	2,1	1,0
Revenus primaires	17,2	1,0	2,5	0,9	4,5	nd
Recettes	26,7	1,0	3,4	1,1	5,3	0,7
Dépenses ^{c)}	8,5	0,0	0,9	0,2	0,9	nd
Revenus secondaires	-3,3	-0,1	0,1	0,0	-0,7	-0,1
Recettes	2,5	0,0	0,4	0,0	0,6	0,0
Dépenses	5,8	0,1	0,3	0,0	1,4	0,1
Compte financier						
Investissements directs	1,2	0,2	8,3	-0,3	1,0	0,6
Français à l'étranger	5,4	0,5	9,6	0,2	1,5	0,5
Étrangers en France	4,2	0,2	1,4	0,4	0,6	-0,1
Investissements de portefeuille – Avoirs ^{d)}	-1,1	0,0	15,2	-3,8	0,5	1,8
Actions et titres d'OPC	-5,5	0,0	9,9	-3,8	0,3	1,9
Titres de dette à long terme (plus d'un an)	2,3	0,0	6,4	-0,2	0,1	0,0
Titres de dette à court terme (moins d'un an)	2,0	0,0	-1,1	0,1	0,0	0,0
Autres investissements ^{e)}	-16,1	-1,2	4,6	3,0	7,2	-1,1

La balance des paiements est publiée conformément au 6^e Manuel de Balance des paiements.

a) 18 pays membres.

b) Danemark, Royaume-Uni, Suède, Institutions européennes et nouveaux pays membres (République tchèque, Hongrie, Lituanie, Pologne, Bulgarie, Roumanie, Croatie).

c) Ventilation géographique des revenus d'investissements de portefeuille estimée à partir des données centralisées par le FMI (Coordinated Portfolio Investment Survey) ; données non disponibles pour la Chine.

d) Pas de ventilation géographique disponible pour les engagements.

e) Opérations de prêts et emprunts.

Source : Banque de France

Figure 9
Balance des paiements (données mensuelles) – France

(données brutes en milliards d'euros)

	2016			
	juin	juil.	août	sept.
Compte de transactions courantes	0,9	-2,4	-5,8	-2,4
Biens	-1,6	-2,7	-3,6	-2,9
Services	1,1	1,6	-0,6	-0,3
Revenus primaires	3,7	2,1	1,7	4,7
Revenus secondaires	-2,3	-3,4	-3,3	-3,9
Compte de capital	0,1	0,0	0,0	0,0
Compte financier	14,9	-3,0	-12,7	15,5
Investissements directs	3,8	0,2	0,3	2,4
Français à l'étranger	7,0	4,0	1,5	3,0
Capital social	2,3	3,9	0,9	1,1
Bénéfices réinvestis	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres opérations (prêts intragroupe)	3,9	-0,6	-0,2	1,2
Étrangers en France	3,1	3,8	1,2	0,6
Capital social	1,4	3,2	0,6	-0,6
Bénéfices réinvestis	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres opérations (prêts intragroupe)	1,1	0,0	0,0	0,6
Investissements de portefeuille	-11,8	36,8	-8,3	-7,8
Avoirs	0,6	25,5	-3,5	-4,7
Actions et titres d'OPC	-4,2	10,8	8,6	-5,3
Titres de dette à long terme (plus d'un an)	-5,0	14,8	-9,1	19,4
Titres de dette à court terme (moins d'un an)	9,8	-0,1	-3,1	-18,9
Engagements	12,5	-11,3	4,8	3,1
Actions et titres d'OPC	7,4	4,0	3,0	-1,9
Titres de dette à long terme (plus d'un an)	6,0	-10,0	4,5	11,7
Titres de dette à court terme (moins d'un an)	-0,9	-5,2	-2,6	-6,7
Instruments financiers dérivés	6,1	0,4	-2,4	0,4
Autres investissements a)	18,5	-37,5	-2,3	17,8
dont IFM hors Banque de France (flux nets)	-30,8	-8,5	-21,6	18,7
Avoirs de réserve	-1,7	-2,9	0,1	2,7
Erreurs et omissions nettes	13,9	-0,7	-7,0	17,9

La balance des paiements est publiée conformément au 6^e Manuel de Balance des paiements.

a) Opérations de prêts et emprunts.

Source : Banque de France

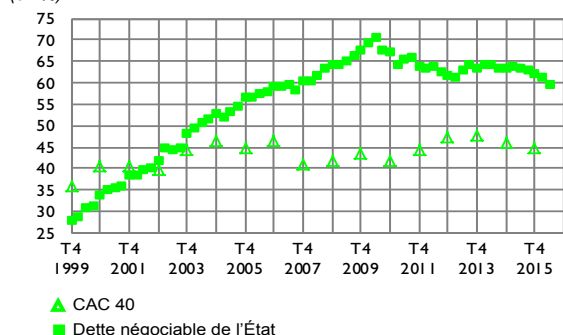
Figure 10
Position extérieure de la France (estimation des investissements directs en valeur mixte)

(en milliards d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	déc.	déc.	déc.	déc.	déc.	T2
Créances	6 053,1	6 116,4	5 857,7	6 495,3	6 422,1	6 735,1
Investissements directs français à l'étranger	1 252,2	1 295,3	1 284,2	1 357,9	1 439,5	1 425,9
<i>Capitaux propres</i>	874,5	914,6	897,3	0,0	nd	1 044,1
<i>Autres opérations (prêts intragroupe)</i>	358,1	346,8	343,9	364,8	376,9	381,8
Investissements de portefeuille	1 865,6	1 990,9	2 083,2	2 267,4	2 323,9	2 350,1
Instruments financiers dérivés	1 092,2	1 080,2	809,7	1 041,6	819,8	985,2
Autres investissements ^{a)}	1 710,0	1 610,1	1 575,5	1 710,3	1 712,0	1 831,7
Avoirs de réserve	133,1	139,9	105,1	118,2	126,9	142,3
Engagements	6 231,5	6 384,2	6 208,2	6 857,0	6 780,2	7 170,1
Investissements directs étrangers en France	827,8	846,5	875,2	893,2	944,7	960,7
<i>Capitaux propres</i>	443,1	442,3	460,0	0,0	nd	590,5
<i>Autres opérations (prêts intragroupe)</i>	367,0	376,1	373,2	370,2	369,1	370,2
Investissements de portefeuille	2 412,2	2 639,3	2 800,5	3 052,7	3 081,5	3 140,3
Instruments financiers dérivés	1 136,6	1 125,4	871,8	1 100,7	851,1	1 003,4
Autres investissements ^{a)}	1 854,8	1 773,0	1 660,7	1 810,4	1 902,9	2 065,6
Position nette	-178,4	-267,8	-350,5	-361,6	-358,1	-434,9

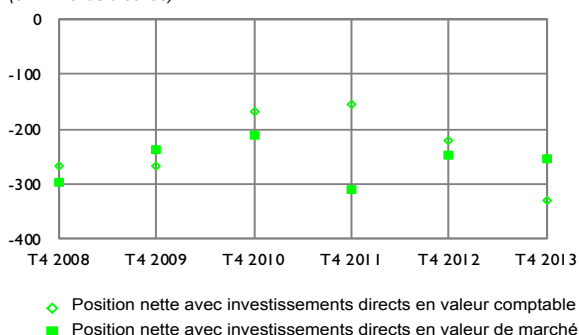
Détention par les non-résidents des valeurs du CAC 40 et des titres de la dette négociable de l'État

(en %)



Position extérieure de la France

(en milliards d'euros)



La position extérieure est publiée conformément au 6^e Manuel de Balance des paiements.

a) Opérations de prêts et emprunts

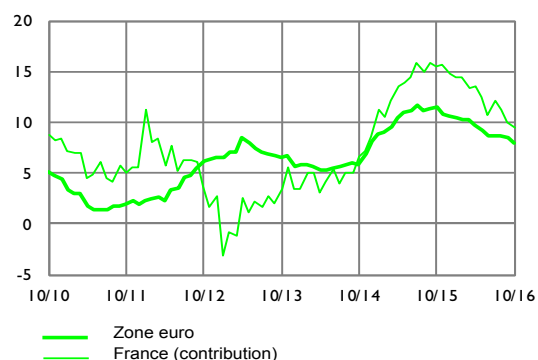
Figure 11
Principaux indicateurs monétaires et financiers – France et zone euro

(taux de croissance annuel en %)

	2013	2014	2015	2015	2016						
	déc.	déc.	déc.	oct.	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.
M1											
Zone euro ^{a)}	5,7	8,1	10,6	11,5	9,7	9,1	8,7	8,6	8,7	8,4	7,9
France (contribution)	3,4	8,6	14,8	15,4	13,6	12,5	10,7	12,1	11,2	9,9	9,4
M2											
Zone euro ^{a)}	2,5	3,8	5,3	5,4	5,2	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	4,6
France (contribution)	2,3	3,5	6,7	7,1	6,4	5,8	4,8	5,4	5,4	4,6	4,7
M3											
Zone euro ^{a)}	1,0	3,8	4,7	5,2	4,7	4,9	5,1	5,0	5,0	5,1	4,4
France (contribution)	1,3	3,5	3,3	5,2	4,3	5,3	4,8	4,9	4,8	4,8	4,3
Crédits au secteur privé											
Zone euro ^{a)}	-2,3	-0,5	0,5	0,7	1,2	1,2	1,2	1,4	1,4	1,9	2,0
France ^{b)}	0,7	2,6	3,0	3,6	2,8	3,0	2,9	3,6	3,9	4,0	4,3

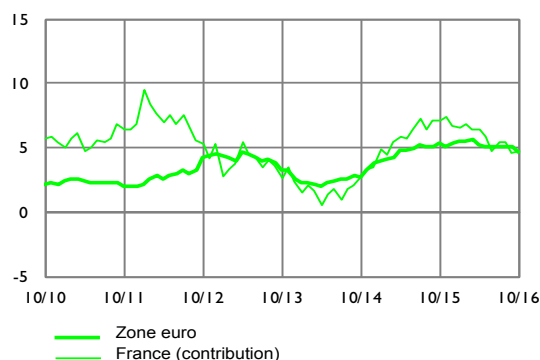
M1

(taux de croissance annuel en %)



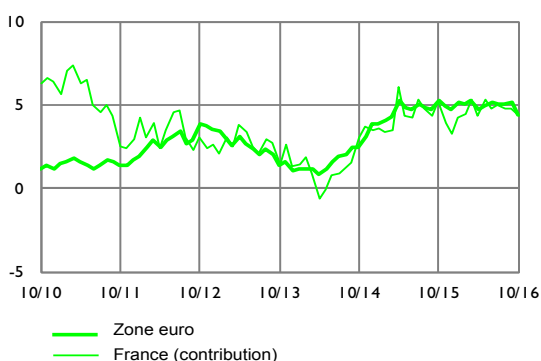
M2

(taux de croissance annuel en %)



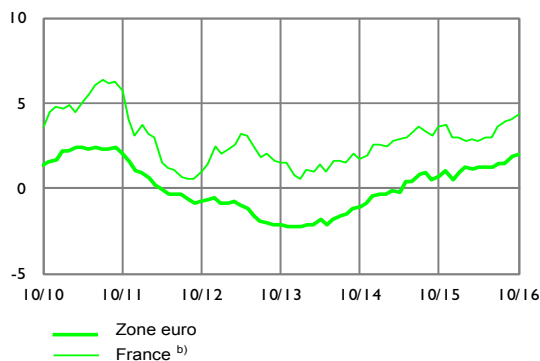
M3

(taux de croissance annuel en %)



Crédits au secteur privé

(taux de croissance annuel en %)



a) Données corrigées des effets saisonniers et calendaires

b) Crédits consentis par les IFM résidant en France aux résidents de la zone euro hors IFM et hors administrations publiques

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

Figure 12
Situation mensuelle de la Banque de France ^{a)}

(encours en fin de période en milliards d'euros)

	2013	2014	2015	2015	2016			
	déc.	déc.	déc.	oct.	juil.	août	sept.	oct.
Actif								
Territoire national	199,7	213,6	321,1	309,8	388,9	401,3	404,2	438,3
Crédits	127,1	137,8	140,6	148,0	123,4	124,7	111,5	130,5
IFM ^{b)}	127,0	137,6	140,4	147,9	123,2	124,5	111,3	130,4
Administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres secteurs	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Titres de créances détenus	72,5	75,7	180,4	161,7	265,4	276,6	292,7	307,7
IFM	25,2	33,5	50,2	49,2	56,2	56,8	56,6	57,0
Administrations publiques	47,3	42,2	130,2	112,5	205,1	213,8	227,0	239,1
Autres secteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	6,0	9,0	11,5
Actions et autres participations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres États de la zone euro ^{b)}	91,4	86,7	103,1	97,7	111,3	111,1	113,0	112,6
Reste du monde ^{b)}	88,3	90,9	98,0	88,1	86,0	83,9	91,4	77,9
Avoirs en or	68,2	77,3	76,2	80,9	94,1	92,0	92,9	91,0
Non ventilé par zone géographique ^{c)}	107,6	114,1	116,1	112,0	109,4	109,4	109,9	110,8
Total	555,2	582,6	714,5	688,5	789,7	797,8	811,4	830,6
Passif								
Dépôts – Territoire national	116,0	116,1	239,0	169,9	296,1	331,6	317,8	330,2
IFM	112,2	112,7	222,9	141,1	275,2	317,4	280,2	298,5
Administrations publiques	3,3	2,4	13,9	27,5	19,1	12,4	35,9	29,2
Autres secteurs	0,6	1,0	2,2	1,3	1,9	1,8	1,7	2,5
Dépôts – Autres États de la zone euro	34,1	30,9	29,3	69,2	33,5	10,6	37,0	36,1
Dépôts – reste du monde	112,6	117,4	110,0	115,7	101,1	99,0	98,0	105,4
Non ventilé par zone géographique	292,5	318,2	336,2	333,6	359,0	356,6	358,6	359,0
Billets et pièces en circulation ^{d)}	181,7	192,6	204,0	198,5	206,6	205,9	206,5	207,5
dont pièces ^{e)}	3,0	3,1	3,2	3,2	3,3	3,3	3,3	3,3
Titres de créance émis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capital, réserves et comptes de réévaluation	92,7	106,6	110,9	113,3	128,7	127,1	128,3	127,6
Autres	18,0	19,0	21,3	21,8	23,7	23,6	23,8	23,8
Total ^{f)}	555,2	582,6	714,5	688,5	789,7	797,8	811,4	830,6

a) Ces statistiques sont transmises à la Banque centrale européenne, le 15^e jour ouvré suivant le mois sous revue, dans le cadre de l'élaboration du bilan des institutions financières monétaires (règlement BCE/2013/33).

b) Ce montant intègre notamment les encours des opérations de marché.

c) Y compris l'ajustement lié au mode de comptabilisation des billets en euro au passif du bilan de la Banque de France depuis janvier 2002.

d) Depuis janvier 2002, les billets en circulation font l'objet d'un traitement statistique qui prend en compte les conventions comptables adoptées au niveau de la zone euro. Les billets en euros en circulation sont émis légalement à hauteur de 8 % par la Banque centrale européenne, le solde étant réparti entre les différents pays de la zone au prorata de la part détenue par chaque banque centrale nationale dans le capital de la BCE.

e) Bien que les pièces en circulation ne constituent pas un élément du passif des IFM de l'Union monétaire, mais un élément du passif des administrations publiques, leur montant est inclus dans les agrégats monétaires et, par convention, doit figurer dans le poste "billets et pièces en circulation". La contrepartie de cet élément du passif est incluse dans les "autres actifs". (Règlement BCE/2013/33.)

f) Le total du bilan comptable à fin 2014 rendu public en mars 2015 (577,7 mds) peut être obtenu en déduisant du total de la situation mensuelle à fin décembre 2014 (582,6 mds) : les pièces (3,1 mds) ainsi que les éléments liés au décalage comptable entre la situation établie dans les premiers jours de janvier 2015 et le bilan comptable, qui intègre les écritures d'arrêté (1,8 md).

Source : Banque de France

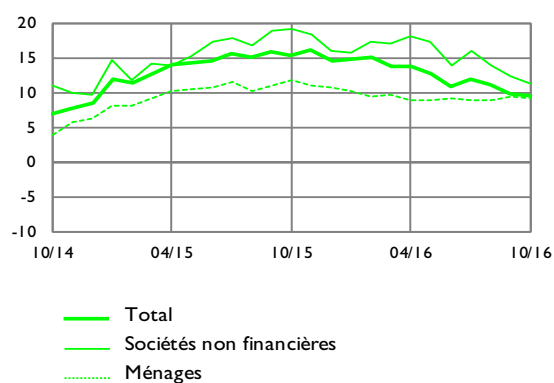
Figure 13
Dépôts – France

(encours fin de période en milliards d'euros et taux de croissance en %)

	2013	2014	2015	2015	2016			
	déc.	déc.	déc.	oct.	juil.	août	sept.	oct.
Dépôts à vue								
Total ANF (hors administrations centrales)	582,3	626,6	711,8	679,0	757,0	751,2	749,8	751,0
Ménages et assimilés	295,5	314,2	348,5	339,5	373,0	372,0	373,7	370,5
Sociétés non financières	231,2	254,1	296,2	277,4	311,1	306,6	307,8	308,0
Administrations publiques (hors adm. centrales)	55,7	58,3	67,1	62,1	73,0	72,7	68,4	72,5
Autres agents	35,7	43,6	55,2	58,2	59,2	55,9	50,6	55,8
Total – Encours	617,7	669,8	766,5	736,8	815,7	806,6	800,0	806,3
Total – Taux de croissance	3,3	8,4	14,4	15,4	11,8	11,1	9,8	9,4
Comptes sur livret								
Livrets A et bleu	263,2	260,0	253,0	251,6	254,0	255,1	255,2	254,2
Comptes épargne-logement	33,4	31,2	30,0	29,9	29,3	29,4	29,2	29,1
Livrets de développement durable (ex-Codevi)	100,7	101,9	101,0	100,0	100,8	101,0	100,5	99,9
Livrets d'épargne populaire	48,3	46,5	45,8	45,3	44,8	44,8	44,6	44,5
Livrets jeune	6,9	6,8	6,6	6,7	6,5	6,5	6,5	6,5
Livrets soumis à l'impôt	172,5	169,5	171,6	173,5	177,7	179,3	177,4	176,5
Total – Encours	625,1	615,8	608,0	607,0	613,0	616,1	613,4	610,6
Total – Taux de croissance	2,2	-1,5	-1,3	-1,4	-0,5	-0,3	0,3	0,6

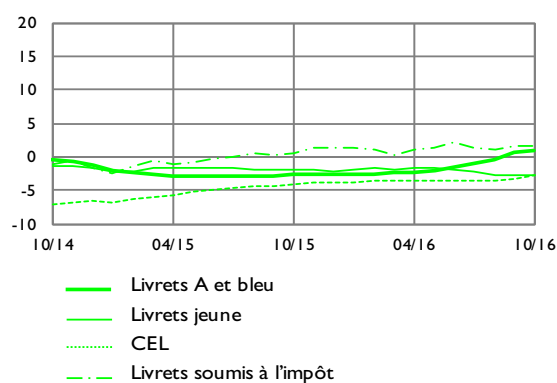
Dépôts à vue

(en taux de croissance annuel)



Comptes sur livret

(en taux de croissance annuel)



Source : Banque de France

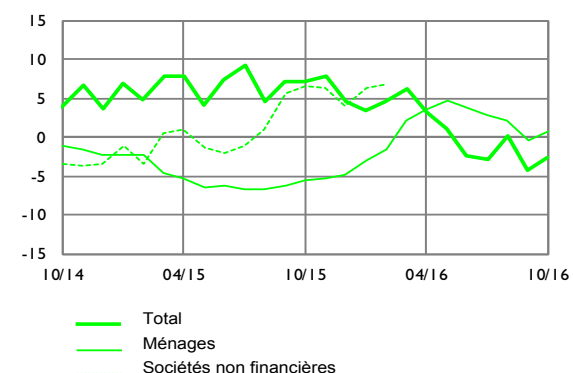
Figure 14
Dépôts à terme – France

(encours fin de période en milliards d'euros et taux de croissance en %)

	2013	2014	2015	2015	2016			
	déc.	déc.	déc.	oct.	juil.	août	sept.	oct.
Dépôts à terme ≤ 2 ans								
Total ANF (hors administrations centrales)	117,3	114,7	90,2	85,6	83,8	85,0	86,1	85,0
Ménages et assimilés	28,6	28,0	15,7	15,7	16,2	16,2	15,7	15,9
Sociétés non financières	87,7	85,1	73,8	69,0	66,9	68,1	69,5	68,3
Administrations publiques (hors adm. centrales)	1,0	1,6	0,7	0,8	0,7	0,8	0,9	0,8
Autres agents	33,5	41,6	45,2	45,5	41,9	44,4	41,7	43,1
Total – Encours	150,7	156,3	135,4	131,1	125,8	129,4	127,7	128,0
Total – Taux de croissance	-1,1	3,7	4,6	7,1	-2,9	0,2	-4,4	-2,8
Dépôts à terme > 2 ans								
Total ANF (hors administrations centrales)	342,2	363,9	405,6	398,1	411,8	411,8	412,7	411,7
Ménages et assimilés	274,8	289,6	318,9	312,5	325,4	326,0	326,0	326,3
PEL	197,7	215,9	239,9	232,4	250,2	251,2	251,8	252,5
PEP	23,0	22,2	21,3	21,1	20,4	20,3	20,2	20,1
Autres	54,1	51,6	57,7	59,0	54,8	54,5	54,0	53,7
Sociétés non financières	65,5	72,2	84,5	83,5	84,1	83,5	84,4	83,3
Administrations publiques (hors adm. centrales)	1,9	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,2	2,1
Autres agents	157,0	92,6	89,8	86,3	93,9	94,1	90,5	88,6
Total – Encours	499,3	456,5	495,4	484,3	505,7	505,9	503,2	500,3
Total – Taux de croissance	3,4	-8,8	2,5	2,1	4,7	4,8	4,1	3,3

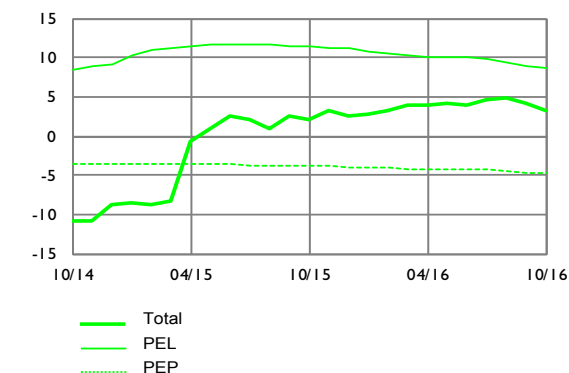
Dépôts ≤ 2 ans

(taux de croissance annuel en %)



Dépôts > 2 ans

(taux de croissance annuel en %)



Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

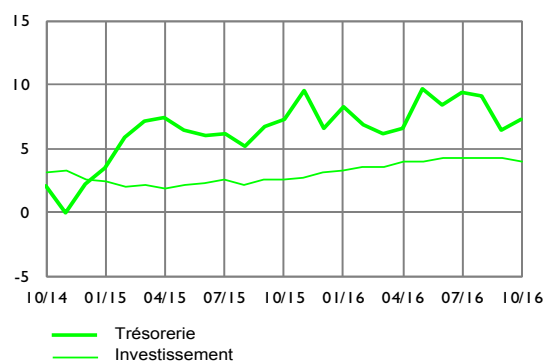
Figure 15
Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français – France

(encours fin de période en milliards d'euros et taux de croissance annuel en %)

	2013	2014	2015	2015	2016				
	déc.	déc.	déc.	oct.	juin	juil.	août	sept.	oct.
Crédits à la clientèle résidente									
Secteur privé	2 114,9	2 167,7	2 229,0	2 235,9	2 287,5	2 303,1	2 298,1	2 301,5	2 318,6
Administrations publiques	213,1	214,7	217,0	217,8	207,3	208,2	205,9	206,1	206,6
Total – Encours	2 328,1	2 382,4	2 445,9	2 453,7	2 494,8	2 511,3	2 504,0	2 507,6	2 525,2
Secteur privé	0,7	2,6	3,0	3,6	2,9	3,6	3,9	4,0	4,3
Administrations publiques	2,8	3,3	2,4	4,1	-2,9	-3,6	-4,7	-3,6	-4,6
Total – Taux de croissance	0,9	2,6	2,9	3,7	2,4	3,0	3,1	3,4	3,5
Crédits aux sociétés non financières									
Investissement	568,0	581,7	605,3	596,7	623,9	626,2	626,6	627,9	630,8
Trésorerie	167,5	175,6	197,0	195,8	216,3	217,5	211,1	208,8	215,4
Autres objets	81,3	81,1	71,8	74,0	62,6	59,2	59,2	59,5	57,5
Total – Encours	816,7	838,4	874,1	866,5	902,8	902,9	897,0	896,2	903,7
Total – Taux de croissance	0,2	2,3	4,2	3,8	5,2	5,4	5,3	4,7	4,7
Crédits aux ménages									
Habitat	907,0	927,4	964,0	957,3	978,5	984,8	987,2	983,5	987,8
Trésorerie	157,3	159,5	165,1	163,8	168,4	168,6	168,2	169,7	170,3
Autres objets	92,3	91,5	88,6	89,2	87,2	87,4	87,5	87,9	87,8
Total – Encours	1 156,6	1 178,4	1 217,7	1 210,3	1 234,2	1 240,8	1 242,9	1 241,1	1 245,9
Total – Taux de croissance	2,5	2,4	3,7	3,6	3,3	3,3	3,6	3,6	3,6

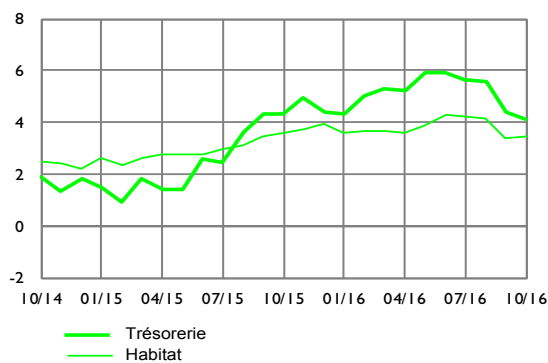
Crédits aux sociétés non financières – France

(taux de croissance annuel en %)



Crédits aux ménages – France

(taux de croissance annuel en %)



Source : Banque de France

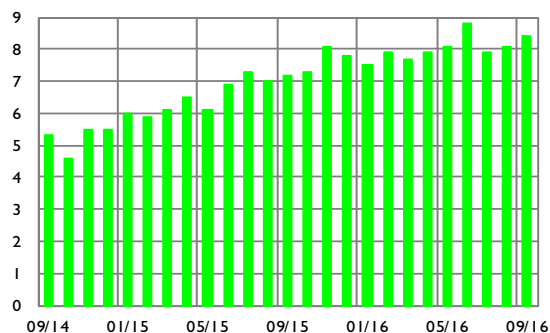
Figure 16
Montant des crédits nouveaux à la clientèle résidente, hors découverts – France

(flux mensuel cvs en milliards d'euros)

	2015			2016		
	juil.	août	sept.	juil.	août	sept.
Crédits aux sociétés non financières						
Crédits ≤ 1 million d'euros ^{a)}	7,3	7,0	7,2	7,9	8,1	8,4
Crédits > 1 million d'euros ^{a)}	15,4	13,1	12,0	13,1	12,5	14,2
Crédits aux ménages						
Crédits de trésorerie aux entrepreneurs individuels et aux particuliers, hors crédits renouvelables à la consommation	4,9	4,6	4,7	5,1	4,9	5,4
Crédits à l'habitat	22,7	21,0	21,4	23,9	25,3	26,2

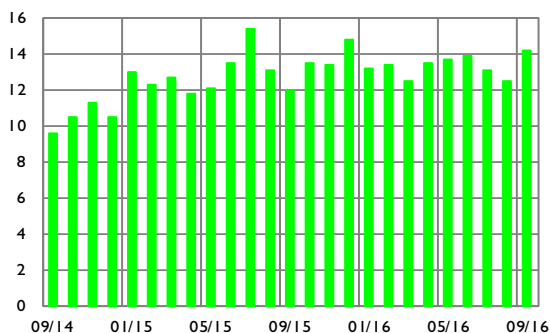
Sociétés non financières – Crédits ≤ 1 million d'euros

(flux mensuels cvs en milliards d'euros)



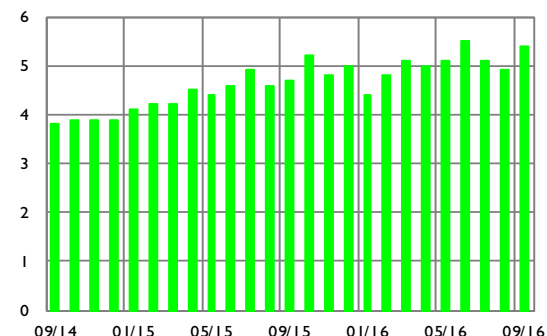
Sociétés non financières – Crédits > 1 million d'euros

(flux mensuels cvs en milliards d'euros)



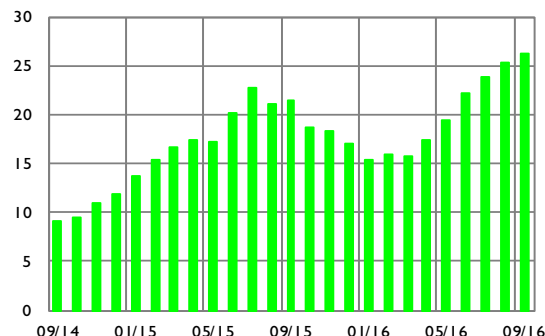
Ménages – Trésorerie

(flux mensuels cvs en milliards d'euros)



Ménages – Habitat

(flux mensuels cvs en milliards d'euros)



a) Toutes périodes de fixation initiale du taux

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

Figure 17
Placements et financements des sociétés d'assurance et fonds de pension – Zone euro et France

(en milliards d'euros)

Zone euro						
	Flux cumulés sur 4 trimestres					Encours
	2015			2016		2016
	T2	T3	T4	T1	T2	juin
Placements financiers						
Numéraire et dépôts	-43,3	-65,4	-57,5	-67,2	-68,2	751,1
dont dépôts inclus dans M3 ^{a)}	-1,5	-12,8	-3,6	-10,9	-22,7	203,1
Titres de créance à court terme	-0,4	1,1	-2,3	-4,5	0,6	64,6
Titres de créance à long terme	150,7	143,0	123,5	113,8	135,5	3 829,8
Crédits	10,2	19,2	9,2	8,7	23,2	584,1
Actions et autres participations	184,8	174,3	138,2	160,5	160,8	3 785,7
dont actions cotées	10,8	15,6	11,4	19,6	18,2	414,0
Actifs nets résiduels	49,3	40,9	73,8	60,7	35,4	310,5
Financements						
Titres de créance	6,3	5,0	7,3	5,5	4,6	70,1
Crédits	46,2	8,9	7,8	-25,8	-21,9	424,4
Actions et autres participations	2,8	4,7	6,1	20,6	22,0	610,3
Provisions techniques d'assurance	293,8	274,9	260,5	250,1	264,0	7 969,5
Assurance-vie	238,6	221,9	210,6	193,8	203,4	6 758,6
Assurance-dommages	55,2	53,0	50,0	56,4	60,6	1 210,9
Solde des créances et dettes (B9B)	2,0	19,6	3,1	21,6	18,6	

(en milliards d'euros)

France						
	Flux cumulés sur 4 trimestres					Encours
	2015			2016		2016
	T2	T3	T4	T1	T2	juin
Placements financiers						
Numéraire et dépôts	0,1	-0,5	1,6	2,6	3,0	44,3
Titres de créance à court terme	1,0	-0,1	2,2	1,0	1,1	27,7
Titres de créance à long terme	46,1	35,1	28,8	7,0	26,0	1 504,6
Crédits	0,3	0,2	1,2	1,1	0,7	37,7
Actions et autres participations	29,9	28,6	31,1	47,5	51,0	821,3
dont actions cotées	1,4	1,4	0,4	6,9	7,5	89,2
Actifs nets résiduels	-3,2	-2,8	-2,8	-3,1	-2,3	-37,0
Financements						
Titres de créance	2,7	2,4	1,7	2,2	2,8	18,1
Crédits	11,2	2,9	3,5	-1,1	0,0	109,1
Actions et autres participations	0,3	0,3	0,4	1,3	1,8	121,6
Provisions techniques d'assurance	67,1	65,4	65,4	64,8	66,1	2 014,7
Assurance-vie et fonds de pension	52,1	50,3	48,4	47,3	46,8	1 684,9
Assurance-dommages	15,0	15,1	17,0	17,5	19,2	329,8
Solde des créances et dettes (B9B)	-2,0	-5,6	-5,4	-5,0	16,5	

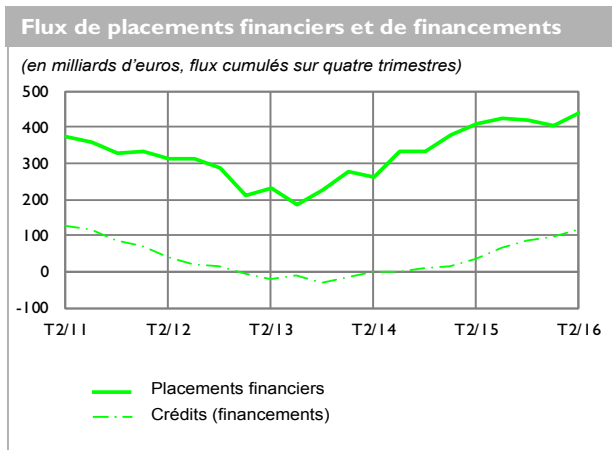
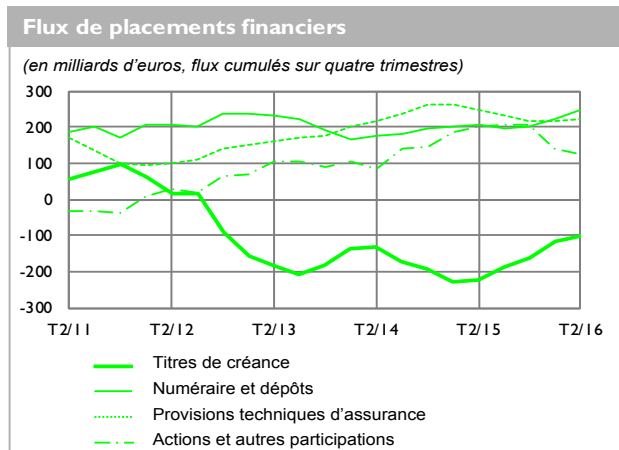
a) Dépôts à moins de 2 ans et à préavis de moins de 3 mois des assurances auprès des IFM et des administrations centrales

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

Figure I8
Placements et financements des ménages – Zone euro

(en milliards d'euros)

	Flux cumulés sur 4 trimestres					Encours
	2015			2016		2016
	T2	T3	T4	T1	T2	juin
Placements financiers						
Numéraire et dépôts	208,2	194,7	202,2	220,7	246,9	7 706,0
dont dépôts inclus dans M3 ^{a)}	161,5	165,8	197,5	237,5	266,9	5 928,7
Titres de créance à court terme	-11,4	-10,2	-10,4	-8,5	-10,8	39,6
Titres de créance à long terme	-214,2	-180,2	-150,7	-110,9	-91,4	801,3
Actions et autres participations	198,7	207,4	205,5	137,9	125,9	5 546,1
Actions cotées	-27,3	-17,1	-16,2	13,9	34,2	871,7
Actions non cotées et autres participations	34,1	42,7	43,6	31,9	17,8	2 761,7
Titres d'OPC	191,9	181,8	178,1	92,0	74,0	1 912,7
dont titres d'OPC monétaires	-2,0	2,0	4,5	5,0	-5,5	71,5
Provisions techniques d'assurance	245,5	233,7	216,5	215,8	223,5	7 603,5
Actifs nets résiduels	-18,6	-20,1	-45,9	-50,4	-55,1	-227,4
Financements						
Crédits	35,6	64,4	84,2	95,7	114,2	6 241,1
dont crédits des IFM de la zone euro	64,0	82,9	98,3	114,9	100,0	5 352,8
Réévaluation des actifs financiers et autres flux						
Actions et autres participations	278,7	49,7	225,9	-393,7	-356,8	
Provisions techniques d'assurance	191,0	143,1	80,8	-16,7	274,4	
Autres flux	-2,4	15,1	41,4	39,6	63,6	
Variation de la valeur financière nette	839,8	568,8	681,1	-62,0	306,0	



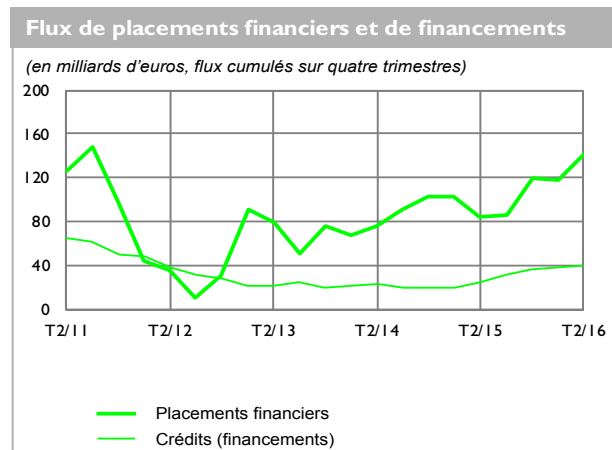
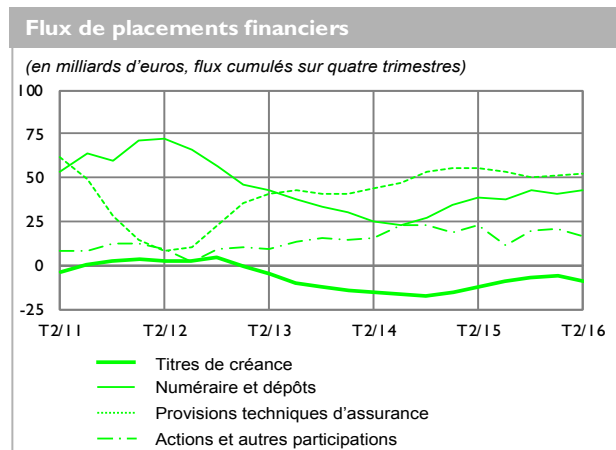
a) Dépôts à moins de 2 ans et à préavis de moins de 3 mois des ménages auprès des IFM et des administrations centrales

Source : Banque centrale européenne

Figure 19
Placements et financements des ménages – France

(en milliards d'euros)

	Flux cumulés sur 4 trimestres					Encours
	2015			2016		2016
	T2	T3	T4	T1	T2	juin
Placements financiers						
Numéraire et dépôts	38,3	37,9	42,6	41,0	43,2	1 407,1
Titres de créance à court terme	-4,2	-4,7	-3,9	-3,8	-6,5	10,6
Titres de créance à long terme	-8,0	-4,9	-3,6	-2,8	-2,3	55,8
Actions et autres participations	22,8	11,4	19,9	20,4	16,5	1 327,2
Actions cotées	1,4	-3,1	-0,5	0,6	0,6	198,5
Actions non cotées et autres participations	13,7	10,8	7,8	11,1	12,8	803,0
Titres d'OPC	7,7	3,8	12,5	8,8	3,1	325,8
dont titres d'OPC monétaires	-1,2	-0,4	3,0	2,3	-5,2	10,7
Provisions techniques d'assurance	55,2	53,5	50,4	50,6	51,7	1 801,2
Actifs nets résiduels	9,9	17,0	6,3	16,2	11,7	43,2
Financements						
Crédits	23,8	31,6	35,3	37,7	39,9	1 250,1
Réévaluation des actifs financiers et autres flux						
Actions et autres participations	80,2	46,6	68,1	-68,2	-38,5	
Provisions techniques d'assurance	16,2	2,3	13,7	-13,8	-2,7	
Autres flux	3,8	3,2	3,8	9,6	5,3	
Variation de la valeur financière nette	190,3	130,7	161,9	11,8	38,4	



Source : Banque de France

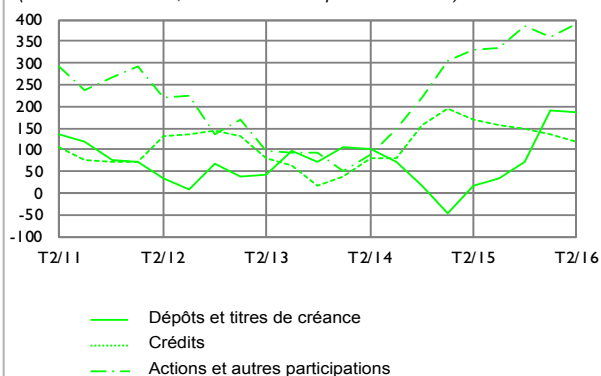
Figure 20
Placements et financements des sociétés non financières – Zone euro

(en milliards d'euros)

	Flux cumulés sur 4 trimestres					Encours
	2015			2016		2016
	T2	T3	T4	T1	T2	juin
Placements financiers						
Numéraire et dépôts	67,1	89,0	110,7	162,5	151,2	2 332,9
dont dépôts inclus dans M3 ^{a)}	56,6	69,0	86,1	134,3	145,0	2 004,2
Titres de créance	-51,7	-56,3	-38,9	27,5	33,0	280,0
Crédits	167,4	155,0	149,3	134,6	118,9	4 142,7
Actions et autres participations	328,8	334,8	385,6	359,2	391,2	10 106,0
Provisions techniques d'assurance	3,3	4,0	5,9	8,0	10,2	181,2
Actifs nets résiduels	68,0	150,2	96,0	89,6	93,3	710,3
Financements						
Endettement	209,4	292,9	191,0	263,0	288,0	11 525,9
Crédits	161,0	243,4	130,8	214,0	208,1	9 828,9
dont crédits des IFM de la zone euro	-29,3	-18,3	-16,6	34,7	55,1	4 310,6
Titres de créance	43,3	44,3	55,5	44,2	74,5	1 322,6
Réserves de fonds de pension	5,2	5,2	4,7	4,8	5,4	374,4
Actions et autres participations	290,5	273,9	366,6	355,3	341,8	15 316,8
Actions cotées	81,7	45,0	67,5	51,1	46,3	4 629,8
Actions non cotées et autres participations	208,8	228,9	299,1	304,2	295,6	10 687,0
Solde des créances et dettes (B9B)	83,0	109,9	151,0	163,3	167,9	

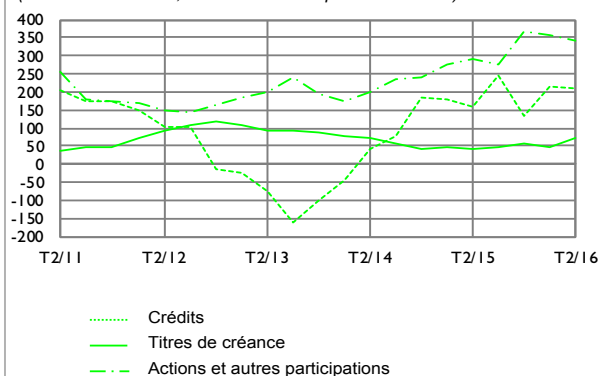
Flux de placements financiers

(en milliards d'euros, flux cumulés sur quatre trimestres)



Flux de financements

(en milliards d'euros, flux cumulés sur quatre trimestres)



a) Dépôts à moins de 2 ans et à préavis de moins de 3 mois des SNF auprès des IFM et des administrations centrales

Source : Banque centrale européenne

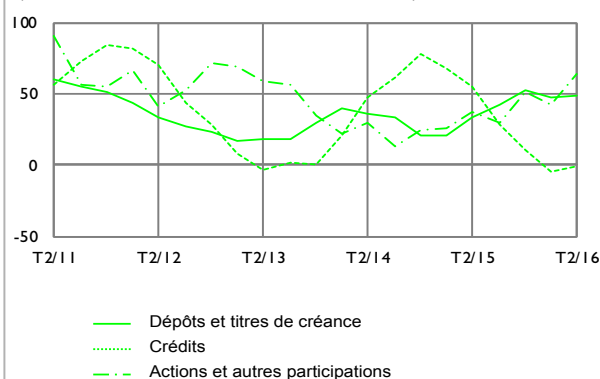
Figure 21
Placements et financements des sociétés non financières – France

(en milliards d'euros)

	Flux cumulés sur 4 trimestres					Encours
	2015			2016		2016
	T2	T3	T4	T1	T2	juin
Placements financiers						
Numéraire et dépôts	40,7	49,2	48,5	41,5	37,1	529,0
Titres de créance	-7,4	-7,1	3,9	6,0	11,6	56,6
Crédits	54,8	28,2	10,4	-4,9	-1,2	1 203,1
Actions et autres participations	37,5	29,1	51,0	41,9	63,7	3 809,2
Provisions techniques d'assurance	0,4	0,5	0,5	0,4	1,3	52,4
Actifs nets résiduels	-18,1	-11,7	-3,9	6,5	-18,4	139,7
Financements						
Endettement	72,7	56,5	67,2	57,4	75,1	2 818,7
Crédits	52,4	38,2	40,2	49,5	52,9	2 191,0
Titres de créance	20,4	18,3	26,9	7,9	22,2	627,6
Actions et autres participations	83,0	81,0	78,2	72,8	78,8	5 212,7
Actions cotées	18,0	21,6	15,6	8,0	9,7	1 446,5
Actions non cotées et autres participations	65,0	59,4	62,6	64,8	69,2	3 766,2
Solde des créances et dettes (B9B)	-47,8	-49,2	-34,9	-38,9	-59,8	

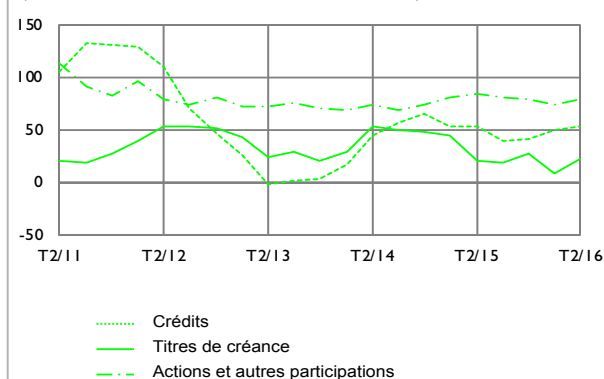
Flux de placements financiers

(en milliards d'euros, flux cumulés sur 4 trimestres)



Flux de financements

(en milliards d'euros, flux cumulés sur 4 trimestres)



Source : Banque de France

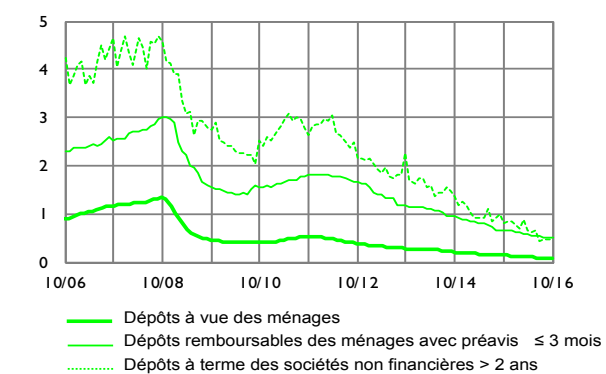
Figure 22
Taux de rémunération des dépôts bancaires – France et zone euro

(taux mensuels moyens en %)

	2014	2015	2015	2016				
	déc.	déc.	oct.	juin	juil.	août	sept.	oct.
Zone euro								
Dépôts à vue des ménages	0,20	0,13	0,14	0,09	0,09	0,08	0,08	0,08
Dépôts remboursables des ménages avec préavis ≤ 3 mois	0,89	0,64	0,66	0,54	0,52	0,51	0,50	0,49
Dépôts à terme des sociétés non financières > 2 ans	1,25	0,85	0,82	0,64	0,42	0,47	0,47	0,45
France								
Livret A (fin de période)	1,00	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75
Livrets à taux réglementés	1,05	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
Dépôts à terme ≤ 2 ans	1,92	0,98	1,03	0,79	0,76	0,71	0,70	0,66
Dépôts à terme > 2 ans	2,79	2,63	2,66	2,56	2,53	2,51	2,54	2,49

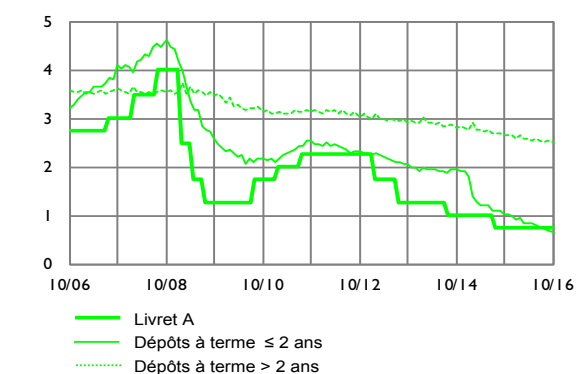
Zone euro

(taux mensuels moyens en %)



France

(taux mensuels moyens en %)



Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

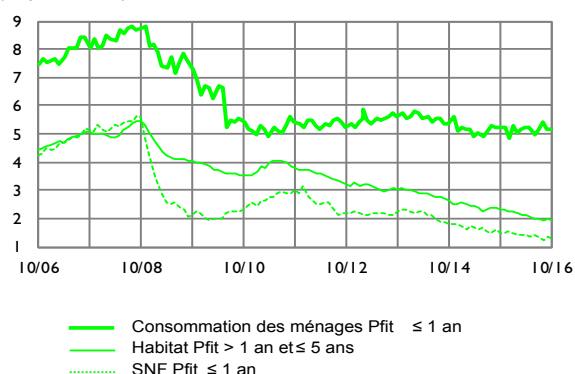
Figure 23
Taux d'intérêt des crédits bancaires – France et zone euro

(taux mensuels moyens en %)

	2015		2016									
	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.
Zone euro												
Consommation des ménages												
Taux variable et Pfit ≤ 1 an ^{a)}	5,23	4,84	5,31	5,01	5,14	5,20	5,21	4,96	5,14	5,44	5,16	5,17
Habitat												
Pfit > 1 an et ≤ 5 ans ^{a)}	2,31	2,27	2,23	2,20	2,10	2,09	2,03	2,00	1,96	1,96	1,98	1,90
SNF > EUR 1 million												
Pfit ≤ 1 an ^{a)}	1,48	1,57	1,47	1,39	1,44	1,41	1,33	1,39	1,34	1,25	1,33	1,29
France												
Consommation des ménages	4,61	4,30	4,55	4,39	4,33	4,30	4,30	3,99	3,95	4,16	3,83	3,75
Habitat												
Pfit ≤ 1 an ^{a)}	2,09	2,08	1,96	1,92	1,99	1,93	1,90	1,85	1,61	1,69	1,72	1,63
Pfit > 1 an ^{a)}	2,36	2,33	2,33	2,27	2,19	2,10	1,98	1,85	1,78	1,72	1,67	1,60
SNF												
Pfit ≤ 1 an ^{a)}	1,55	1,54	1,49	1,41	1,50	1,54	1,45	1,49	1,52	1,37	1,54	1,56
Pfit > 1 an ^{a)}	2,15	2,14	2,13	2,10	2,06	2,04	1,94	1,83	1,75	1,82	1,67	1,65

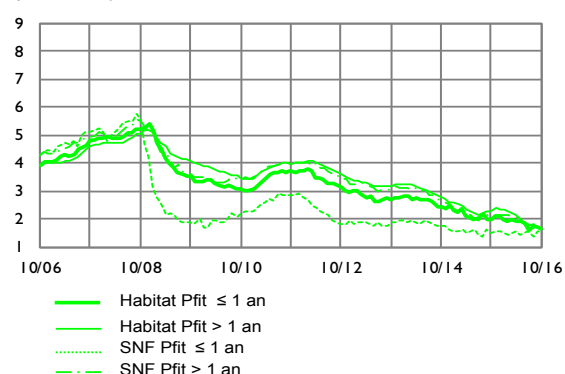
Zone euro

(en points de %)



France

(en points de %)



a) Pfit : période de fixation initiale du taux. C'est la période pendant laquelle le taux d'un contrat est fixe. Elle égale la durée du crédit lorsque le taux est fixe.

Pfit ≤ un an : crédits dont le taux est révisable au moins une fois par an + crédits dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an.

Pfit > un an : crédits à taux révisable selon une périodicité sup. à l'année + crédits à taux fixe de durée initiale sup. à un an

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

Figure 24
Taux d'usure des crédits aux particuliers et coût du crédit aux entreprises – France

(en %)

Seuils de l'usure applicables à partir du 1 ^{er} jour de la période indiquée	2016			
	janv.	avril	juil.	oct.
Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L312-1 à L312-36 du code de la consommation (prêts immobiliers)				
Prêts à taux fixe	3,96	4,05	3,92	3,61
Prêts à taux variable	3,64	3,55	3,36	3,12
Prêts relais	4,25	4,25	4,03	3,71
Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L312-1 à L312-36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)				
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 €	19,99	20,05	19,92	20,01
Prêts d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	13,25	13,20	12,91	12,99
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 €	7,61	7,63	7,40	6,95

	2015		2016		
	juil.	oct.	janv.	avril	juil.
Crédit aux entreprises					
Escompte					
≤ 15 245 €	3,16	3,32	3,25	3,28	2,87
> 15 245 € et ≤ 45 735 €	3,50	4,13	4,24	3,62	3,76
> 45 735 € et ≤ 77 225 €	2,73	3,82	2,88	3,60	3,87
> 77 225 € et ≤ 304 898 €	2,61	2,27	2,58	2,98	2,68
> 304 898 € et ≤ 1 524 490 €	1,54	1,72	1,30	2,06	1,75
> 1 524 490 €	1,29	0,90	0,67	0,95	0,69
Découvert					
≤ 15 245 €	9,77	9,93	9,66	9,81	9,78
> 15 245 € et ≤ 45 735 €	5,84	6,26	6,14	6,21	5,80
> 45 735 € et ≤ 77 225 €	4,96	4,58	5,11	4,73	5,11
> 77 225 € et ≤ 304 898 €	3,79	3,93	3,92	4,02	3,74
> 304 898 € et ≤ 1 524 490 €	2,65	2,49	2,83	2,32	2,39
> 1 524 490 €	1,36	1,49	1,60	1,76	1,42
Autres crédits à court terme					
≤ 15 245 €	2,39	2,45	2,36	2,16	2,19
> 15 245 € et ≤ 45 735 €	2,35	2,37	2,30	2,01	2,19
> 45 735 € et ≤ 77 225 €	2,48	2,52	2,18	2,13	2,29
> 77 225 € et ≤ 304 898 €	2,10	2,14	1,98	1,98	1,99
> 304 898 € et ≤ 1 524 490 €	1,62	1,68	1,54	1,48	1,51
> 1 524 490 €	1,55	1,60	1,55	1,73	1,62
Crédits à moyen et long termes					
≤ 15 245 €	2,14	2,05	2,02	1,86	1,71
> 15 245 € et ≤ 45 735 €	1,95	1,92	1,89	1,73	1,57
> 45 735 € et ≤ 77 225 €	1,91	1,96	1,89	1,82	1,64
> 77 225 € et ≤ 304 898 €	1,93	2,05	2,01	1,88	1,71
> 304 898 € et ≤ 1 524 490 €	1,81	1,97	2,03	1,89	1,66
> 1 524 490 €	1,85	1,74	1,75	1,92	1,69

Source : Banque de France

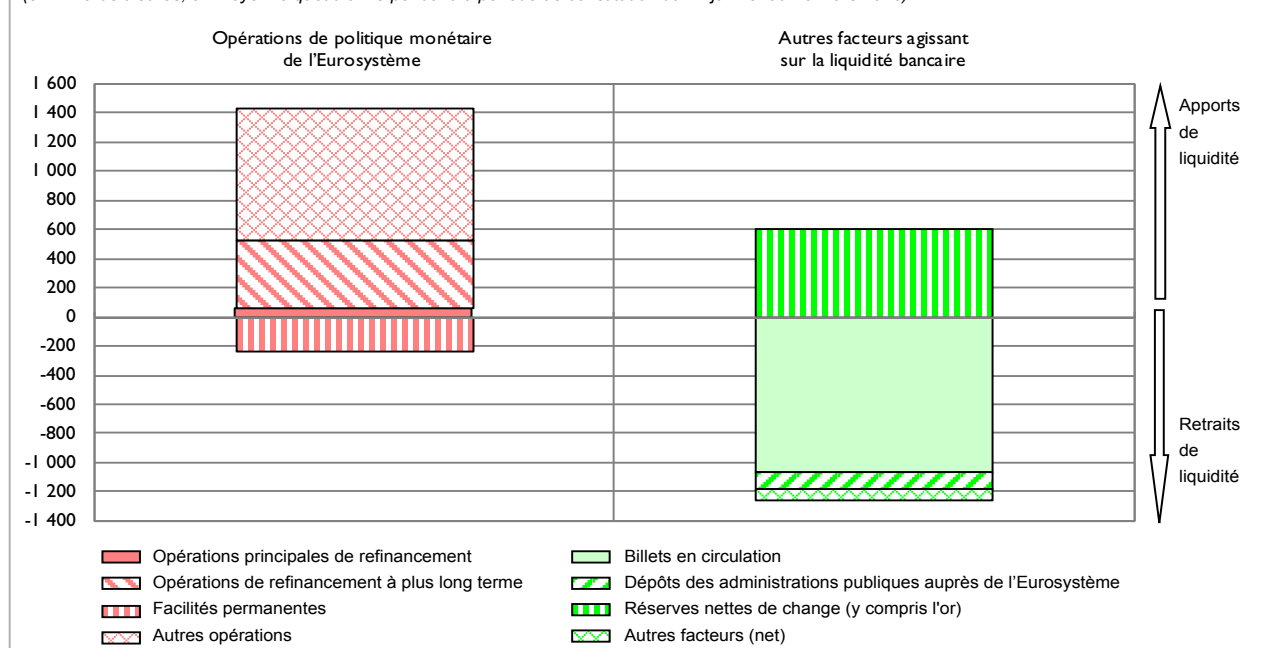
Figure 26
Liquidité bancaire et refinancement – Zone euro

(en milliards d'euros, en moyenne quotidienne pendant la période de constitution du 27 janvier au 15 mars 2016)

	Apports de liquidité	Retraits de liquidité	Contribution nette
Contribution à la liquidité du système bancaire			
(a) Opérations de politique monétaire de l'Eurosystème	1 432,2	230,5	1 201,7
Opération principale de refinancement	62,9		62,9
Opération de refinancement à plus long terme	461,7		461,7
Facilités permanentes	0,1	230,5	-230,5
Autres opérations	907,6	0,0	907,6
(b) Autres facteurs agissant sur la liquidité bancaire	533,9	1 179,0	-645,1
Billets en circulation		1 063,4	-1 063,4
Dépôts des administrations publiques auprès de l'Eurosystème		115,6	-115,6
Réserves nettes de change (y compris l'or)	607,9		607,9
Autres facteurs (net)	-74,0		-74,0
(c) Réserves constituées par les établissements de crédit (a) + (b)			556,5
dont réserves obligatoires			113,8

Contribution nette à la liquidité du système bancaire

(en milliards d'euros, en moyenne quotidienne pendant la période de constitution du 27 janvier au 15 mars 2016)



Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

Figure 27
Taux directeurs de l'Eurosystème et réserves obligatoires

(en %)

Taux directeurs de l'Eurosystème (dernières dates de modification)

Opération principale de refinancement			Facilités permanentes			
Date de		Taux fixe	Date de		Dépôt	Prêt marginal
décision	valeur		décision	valeur		
05/06/2014	11/06/2014	0,15	05/06/2014	11/06/2014	-0,10	0,40
04/09/2014	10/09/2014	0,05	04/09/2014	10/09/2014	-0,20	0,30
03/12/2015	09/12/2015	0,05	03/12/2015	09/12/2015	-0,30	0,30

(en %)

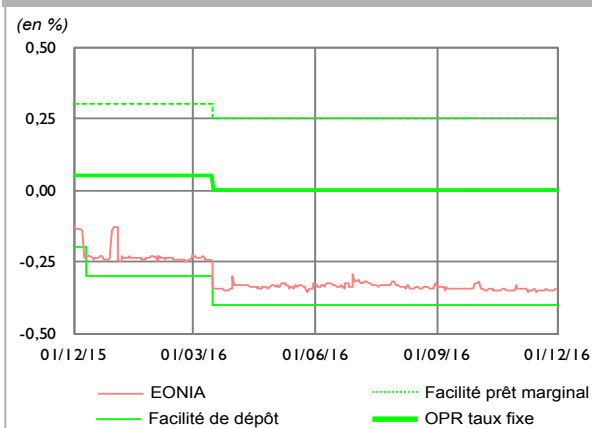
Opérations principales de refinancement				Opérations de refinancement à plus long terme		
		Taux marginal	Taux moyen pondéré			Taux marginal
2016	12 octobre ^{a)}	0,00	0,00	2016	30 juin	0,00
	19 octobre	0,00	0,00		28 juillet	0,00
	1 novembre	0,00	0,00		1 septembre	0,00
	9 novembre	0,00	0,00		29 septembre	0,00
	16 novembre	0,00	0,00		27 octobre	0,00
	30 novembre	0,00	0,00		1 décembre	0,00

(en milliards d'euros, taux en %)

Réserves obligatoires (moyennes quotidiennes)

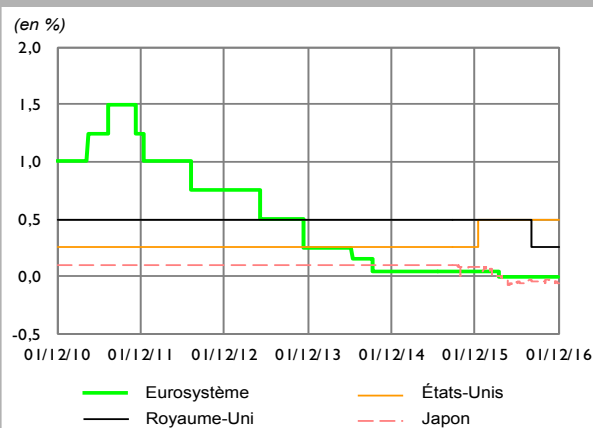
Période de réserve prenant fin le		Réserves à constituer		Réserves constituées		Excédents		Taux de rémunération
		zone euro	France	zone euro	France	zone euro	France	
2016	26 janvier	113,30	20,64	557,10	104,68	443,80	84,04	0,05
	15 mars	113,80	20,70	556,50	93,74	442,60	73,01	0,05
	26 avril	114,30	20,89	570,00	106,64	455,60	85,75	0,00
	7 juin	115,00	21,18	623,80	127,08	508,70	105,90	0,00
	26 juillet	115,80	21,20	675,50	158,34	541,60	137,13	0,00
	13 septembre	116,70	21,65	748,80	146,22	632,10	124,57	0,00

Taux directeurs de l'Eurosystème et EONIA



a) Appel d'offres à taux fixe

Taux directeurs des banques centrales



Sources : Banque centrale européenne, SEBC

Figure 3 I
Émissions de titres de dette et d'actions cotées par les résidents français

(en milliards d'euros)

Source: Williams & Gentry

	Encours ^{a)}		Émissions nettes ^{b)}			
	2015	2016	Cumul 12 mois	2016		
	oct. ^{c)}	oct. ^{c)}		août ^{c)}	sept. ^{c)}	oct. ^{c)}
Titres de dette des résidents français						
Total	3 431,8	3 532,8	101,0	11,1	16,6	3,0
Sociétés non financières	563,8	600,1	36,3	1,2	7,0	6,2
court terme (≤ 1 an)	53,8	54,4	0,5	0,2	0,8	2,5
long terme (> 1 an)	510,0	545,8	35,8	1,0	6,2	3,7
Administrations publiques	1 737,5	1 787,3	49,8	7,7	1,8	-5,8
court terme (≤ 1 an)	188,9	171,3	-17,7	-2,0	-4,3	-6,9
long terme (> 1 an)	1 548,5	1 616,0	67,5	9,7	6,1	1,1
Institutions financières monétaires ^{d)}	1 007,5	1 019,0	11,5	3,4	4,6	3,8
court terme (≤ 1 an)	171,7	186,7	14,9	1,0	4,4	2,0
long terme (> 1 an) ^{d)}	835,8	832,3	-3,5	2,5	0,3	1,8
Institutions financières non monétaires ^{e)}	123,0	126,4	3,4	-1,2	3,1	-1,2

(en milliards d'euros)

	Encours ¹⁾		Émissions nettes ^{b)}			Émissions brutes ^{g)}	Rachats ^{g)}
	2015	2016	Cumul 12 mois	2016		Cumul 12 mois	Cumul 12 mois
	oct.	oct.		sept.	oct.		
Actions françaises cotées							
Total	1 828,0	1 744,3	18,1	1,6	5,6	31,7	13,6
Sociétés non financières	1 587,3	1 519,7	17,0	1,5	5,5	29,5	12,4
Institutions financières monétaires	161,2	146,2	1,5	0,0	0,0	1,5	0,0
Institutions financières non monétaires	79,5	78,4	-0,5	0,0	0,0	0,7	1,1

a) L'encours des titres de dette est exprimé en valeur nominale.

b) Les chiffres mensuels sont corrigés des variations saisonnières. Le cumul sur 12 mois est donné en brut.

c) Données éventuellement révisées

d) Hors impact des opérations internes aux groupes bancaires

e) Y compris parts émises par les FCC

f) L'encours des actions cotées est valorisé au prix de marché.

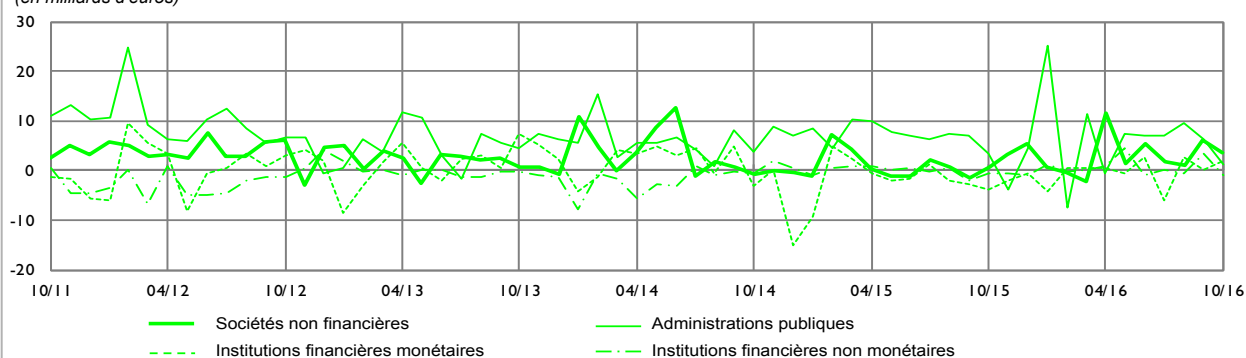
g) Données non cvs

Source : Banque de France

Figure 32
Émissions de titres de dette et d'actions cotées des résidents français par secteur émetteur

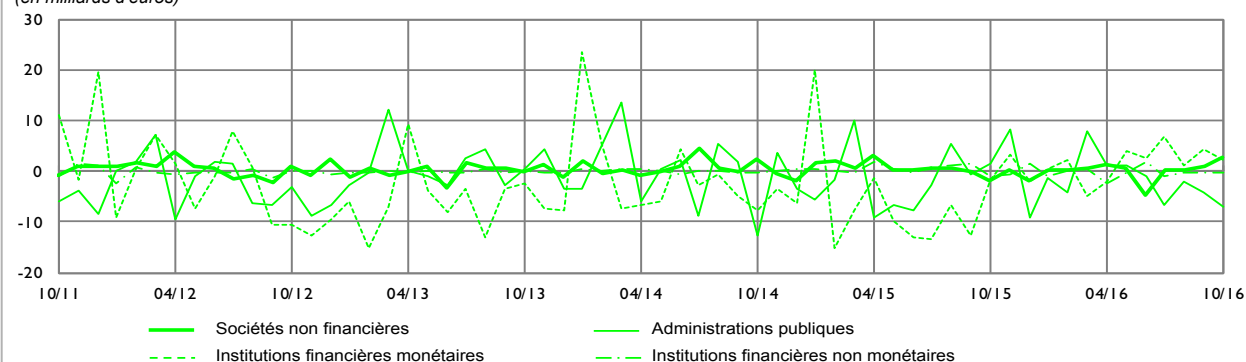
Émissions nettes de titres de dette à long terme des résidents français, désaisonnalisées

(en milliards d'euros)



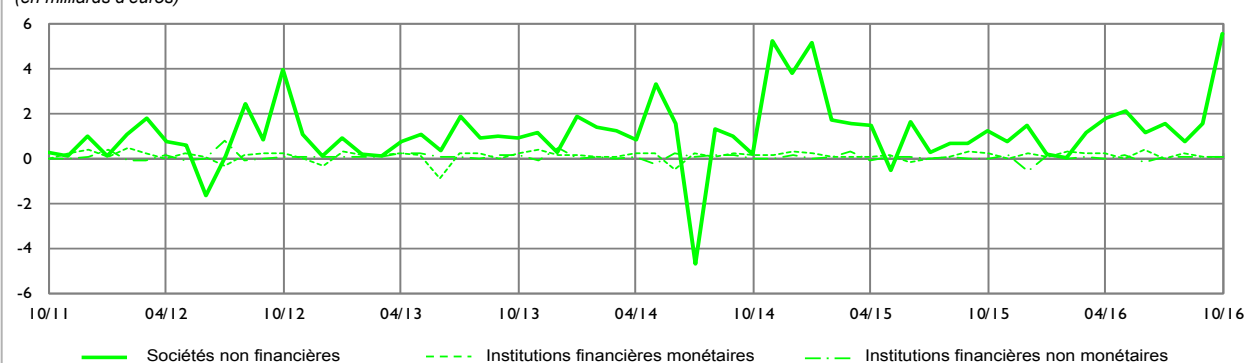
Émissions nettes de titres de dette à court terme des résidents français, désaisonnalisées

(en milliards d'euros)



Émissions nettes d'actions cotées des résidents français, désaisonnalisées

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France

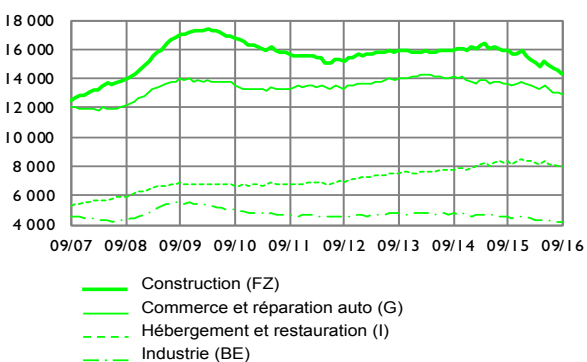
Figure 33
État des défaillances d'entreprises par secteur – France

(en nombre d'entreprises, données brutes, cumul 12 mois)

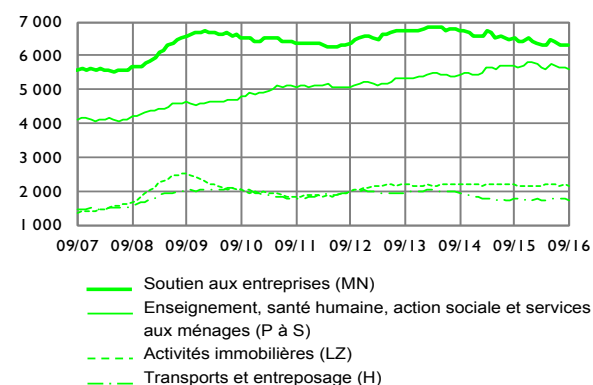
	2015				2016								
	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.
Agriculture, sylviculture, pêche (AZ)	1 400	1 382	1 361	1 375	1 378	1 387	1 370	1 373	1 417	1 405	1 387	1 383	1 397
Industrie (BE)	4 544	4 489	4 515	4 561	4 537	4 450	4 368	4 277	4 348	4 296	4 221	4 209	4 152
Construction (FZ)	15 957	15 692	15 697	15 858	15 504	15 324	15 100	14 830	15 219	14 971	14 679	14 621	14 316
Commerce et réparation auto (G)	13 696	13 558	13 585	13 724	13 611	13 561	13 354	13 244	13 547	13 315	13 072	13 033	12 867
Transports et entreposage (H)	1 749	1 748	1 731	1 755	1 726	1 745	1 743	1 706	1 783	1 768	1 749	1 755	1 738
Hébergement et restauration (I)	8 321	8 175	8 300	8 428	8 359	8 310	8 206	8 144	8 312	8 152	8 054	8 042	7 970
Information et communication (JZ)	1 449	1 425	1 410	1 435	1 435	1 449	1 436	1 438	1 474	1 447	1 407	1 408	1 413
Activités financières et d'assurance (KZ)	1 237	1 218	1 205	1 219	1 185	1 189	1 180	1 169	1 194	1 185	1 167	1 163	1 145
Activités immobilières (LZ)	2 201	2 152	2 140	2 162	2 152	2 150	2 138	2 178	2 205	2 185	2 156	2 174	2 162
Soutien aux entreprises (MN)	6 508	6 418	6 401	6 507	6 404	6 360	6 317	6 285	6 452	6 409	6 323	6 328	6 290
Enseignement, santé humaine, action sociale et services aux ménages (P à S)	5 697	5 655	5 718	5 803	5 786	5 756	5 657	5 597	5 736	5 686	5 622	5 627	5 571
Secteur inconnu	237	251	284	303	316	346	359	363	394	401	393	399	411
Total des secteurs	62 996	62 163	62 347	63 130	62 393	62 027	61 228	60 604	62 081	61 220	60 230	60 142	59 432

Défaillances d'entreprises en cumul 12 mois

(en nombre d'entreprises, données brutes)



(en nombre d'entreprises, données brutes)



NB : Les codes sur deux caractères correspondent au niveau d'agrégation A10 ; ceux sur un caractère aux sections de la NAF rév.2 A21.

Données provisoires sur le dernier mois

Source : Banque de France

Figure 34
Systèmes de paiement de masse – France

(moyenne quotidienne en millions d'euros, part en % sur le dernier mois)

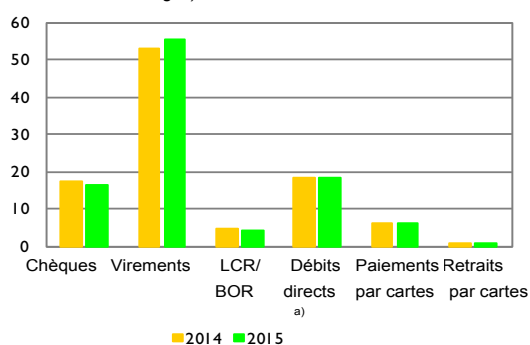
	2012	2013	2014	2015	2016			2016 Part
					août	sept.	oct.	
Chèques	4 947	3 986	3 662	3 509	2 551	2 980	3 430	15,1
Virements	10 167	10 827	11 185	11 936	10 965	11 965	12 493	55,0
dont virements SEPA	4 130	5 967	10 701	11 936	10 965	11 965	12 493	55,0
LCR/BOR	1 079	981	964	862	770	775	702	3,1
Prélèvements	2 004	2 048	1 868	2 079	2 999	4 397	4 606	20,3
TIP	131	129	125	110	0	0	0	0,0
Télèchègements	1 491	1 766	1 872	1 730	0	0	0	0,0
Paievements par cartes	1 152	1 200	1 248	1 269	1 238	1 235	1 328	5,8
Retraits par cartes	146	147	149	149	158	144	147	0,6
Total	21 116	21 085	21 073	21 644	18 682	21 497	22 706	100,0

(moyenne quotidienne en milliers d'opérations, part en % sur le dernier mois)

	2012	2013	2014	2015	2016			2016 Part
					août	sept.	oct.	
Chèques	8 588	8 040	7 555	6 933	5 025	5 941	6 763	11,6
Virements	7 593	7 722	7 927	8 150	7 360	8 232	8 170	14,0
dont virements SEPA	2 154	3 641	7 608	8 150	7 360	8 232	8 170	14,0
LCR/BOR	291	281	277	264	237	233	238	0,4
Prélèvements	8 680	8 737	8 603	8 904	8 604	9 466	9 459	16,2
TIP	320	301	280	244	0	0	0	0,0
Télèchègements	101	127	150	137	0	0	0	0,0
Paievements par cartes	24 489	25 868	27 405	28 419	29 243	29 471	31 398	53,9
Retraits par cartes	2 407	2 397	2 409	2 341	2 318	2 247	2 266	3,9
Total	52 469	53 472	54 607	55 391	52 788	55 590	58 295	100,0

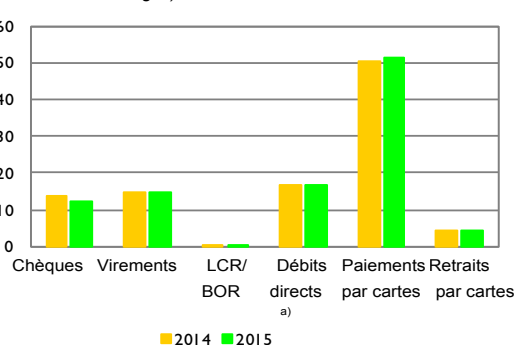
Évolution des parts de marché des principaux
moyens de paiement scripturaux

(% des montants échangés)



Évolution des parts de marché des principaux
moyens de paiement scripturaux

(% des volumes échangés)



a) Débits directs : les prélèvements, les TIP et les téléchègements

Sources : GSIT, STET

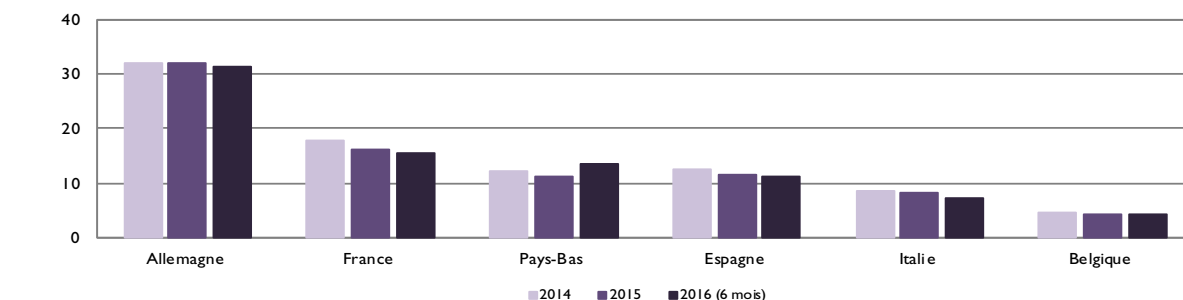
Figure 35
Systèmes de paiement de montant élevé – Union européenne

(moyenne quotidienne en milliards d'euros, part en % sur le dernier mois)

	2012	2013	2014	2015	2016			2016 Part
					août	sept.	oct.	
France	431	343	340	309	254	277	278	15,3
Allemagne	764	594	615	618	535	594	600	32,9
Autriche	25	21	29	26	19	22	19	1,1
Belgique	104	84	86	83	65	72	78	4,3
Chypre	3	1	1	0	0	0	0	0,0
Espagne	345	255	244	224	140	147	141	7,7
Estonie	1	1	1	1	0	0	0	0,0
Finlande	85	39	39	38	43	52	49	2,7
Grèce	20	34	26	24	16	17	15	0,8
Irlande	17	15	15	11	13	14	14	0,7
Italie	128	147	162	157	78	93	94	5,2
Lettonie	–	–	1	7	1	1	1	0,1
Lituanie	–	–	0	14	0	0	0	0,0
Luxembourg	70	67	68	65	79	82	87	4,8
Malte	1	0	0	1	2	1	2	0,1
Pays-Bas ^{a)}	412	272	232	218	285	291	294	16,1
Portugal	14	11	11	8	5	5	5	0,3
Slovaquie	3	2	3	2	2	2	2	0,1
Slovénie	3	2	3	2	1	1	1	0,1
EPM-BCE	35	29	39	90	76	113	118	6,5
Total TARGET2 zone euro ^{b)}	2 462	1 918	1 916	1 900	1 611	1 785	1 800	98,7
Hors zone euro	15	17	15	31	19	24	23	1,3
Total TARGET2 Union européenne ^{b)}	2 477	1 935	1 931	1 931	1 630	1 809	1 823	100,0
Euro I ^{c)}	226	191	186	196	170	193	199	

Parts de marché de chaque place dans le système TARGET2 de l'Union européenne

(% des capitaux échangés)



La somme des composantes peut ne pas être égale au total (ou à 100) en raison des arrondis.

Depuis janvier 2009, une nouvelle méthodologie de collecte et de reporting statistique a été mise en place sur les données TARGET2 afin d'améliorer la qualité des données. Cet élément doit être pris en considération lors des comparaisons des données 2009 avec les données antérieures.

a) Depuis le 19 mai 2008, les opérations du Royaume-Uni transitent par ce pays.

b) Composition variable en fonction des pays qui participent aux systèmes de paiement en euros.

c) Système de compensation de l'Association bancaire pour l'euro (ABE). Comprend les paiements de détail enregistrés dans STEP1.

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

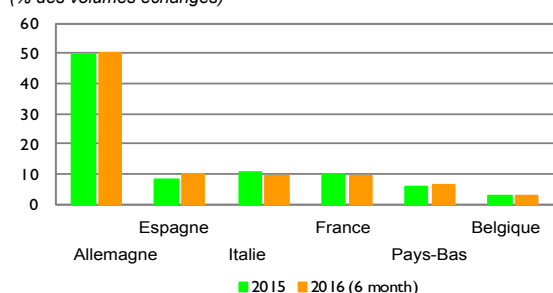
Figure 36
Systèmes de paiement de montant élevé – Union européenne

(moyenne quotidienne en nombre d'opérations, part en % sur le dernier mois)

	2012	2013	2014	2015	2016			2016 Part
					août	sept.	oct.	
France	33 830	35 753	36 791	34 894	26 417	30 091	31 257	9,0
Allemagne	175 611	179 655	172 560	171 333	160 065	167 936	169 343	48,6
Autriche	6 711	4 719	4 525	4 671	5 048	5 527	6 233	1,8
Belgique	9 955	9 322	10 169	9 146	8 561	9 286	8 662	2,5
Chypre	613	872	544	486	583	664	652	0,2
Espagne	29 760	30 105	28 420	28 908	36 770	41 173	44 205	12,7
Estonie	360	417	616	1 646	3 300	3 709	3 652	1,0
Finlande	1 611	1 596	1 620	1 605	1 404	1 982	1 557	0,4
Grèce	4 335	4 292	3 322	3 039	2 365	2 705	2 657	0,8
Irlande	4 012	3 589	3 589	3 185	3 130	3 309	3 224	0,9
Italie	34 837	40 711	45 147	36 731	26 274	31 159	32 514	9,3
Lettonie	–	–	1 397	1 746	1 557	1 977	1 729	0,5
Lituanie	–	–	424	3 920	217	241	243	0,1
Luxembourg	3 509	4 398	4 881	5 194	5 130	4 977	5 695	1,6
Malte	157	236	299	333	309	318	324	0,1
Pays-Bas ^{a)}	33 144	31 300	25 040	20 707	20 113	21 250	21 971	6,3
Portugal	4 166	4 276	4 751	4 280	3 774	3 914	3 857	1,1
Slovaquie	1 090	1 255	1 003	1 041	917	964	1 005	0,3
Slovénie	2 786	2 697	2 781	2 572	2 243	2 459	2 514	0,7
EPM-BCE	553	590	679	725	878	973	1 000	0,3
Total TARGET2 zone euro ^{b)}	347 040	355 785	348 557	336 163	309 057	334 614	342 295	98,2
Hors zone euro	7 145	7 313	5 705	7 587	5 874	6 232	6 252	1,8
Total TARGET2 Union européenne ^{b)}	354 185	363 099	354 263	343 750	314 930	340 845	348 548	100,0
Euro I ^{c)}	260 135	251 518	228 655	215 945	186 000	203 714	209 248	

Parts de marché de chaque place
dans le système TARGET2 de l'Union européenne

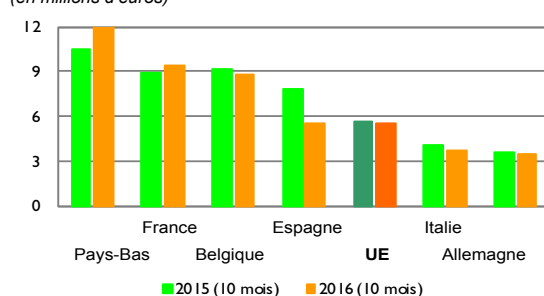
(% des volumes échangés)



Montant moyen d'une opération

dans le système TARGET2 de l'Union européenne

(en millions d'euros)



La somme des composantes peut ne pas être égale au total (ou à 100) en raison des arrondis.

Depuis janvier 2009, une nouvelle méthodologie de collecte et de reporting statistique a été mise en place sur les données TARGET2 afin d'améliorer la qualité des données. Cet élément doit être pris en considération lors des comparaisons des données 2009 avec les données antérieures.

a) Depuis le 19 mai 2008, les opérations du Royaume-Uni transitent par ce pays.

b) Composition variable en fonction des pays qui participent aux systèmes de paiement en euros.

c) Système de compensation de l'Association bancaire pour l'euro (ABE). Comprend les paiements de détail enregistrés dans STEP1.

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne

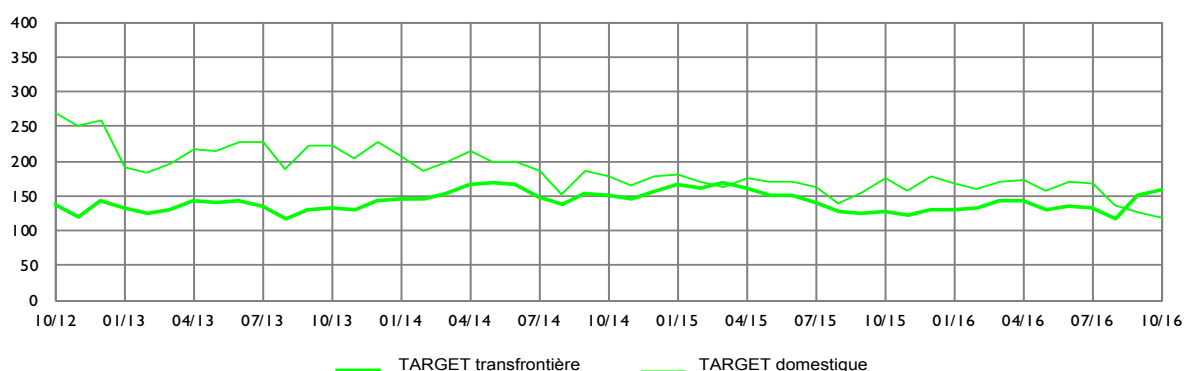
Figure 37
Systèmes de paiement de montant élevé – France

(moyenne quotidienne en milliards d'euros, part en % sur le dernier mois)

	2012	2013	2014	2015	2016			2016
					août	sept.	oct.	Part
Garanties mobilisées dans TARGET domestique France ^{b)}								
Titres français négociables	127,4	109,8	65,0	66,5	85,2	84,6	83,6	36,3
Créances privées	189,9	180,7	148,8	45,8	46,6	52,7	53,7	23,3
Titres mobilisés via le CCBM	53,7	63,7	68,5	96,5	88,3	88,1	87,0	37,8
Autres titres étrangers ^{c)}	2,7	3,4	4,6	4,2	5,9	5,9	5,8	2,5
Total	373.8	357.6	286.9	212.9	226.0	231.3	230.1	100.0

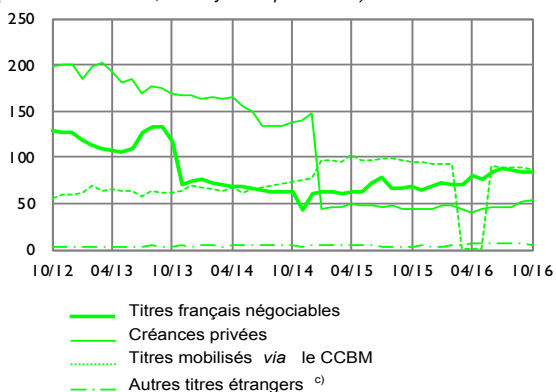
Évolution mensuelle des capitaux échangés ^{a)}

(en milliards d'euros, en moyenne quotidienne)

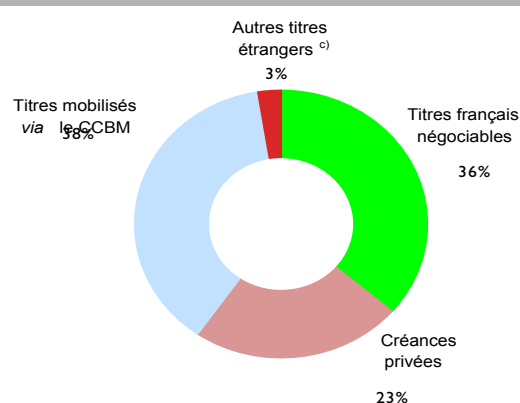


Évolution mensuelle des garanties mobilisées ^{b)}

(en milliards d'euros, en moyenne quotidienne)



Garanties mobilisées en octobre 2016 ^{b)}



a) Depuis le 18 février 2008, les systèmes TBF (composante française de TARGET) et PNS ont laissé place à TARGET2-Banque de France, seul système de paiement de montant élevé français.

b) Jusqu'au 15 février 2008, les montants indiqués représentaient les garanties effectivement mobilisées pour le crédit intrajournalier dans TBF. Depuis la mise en place de 3G (Gestion Globale des Garanties) et de TARGET2-Banque de France le 18 février 2008, les montants indiqués représentent le collatéral déposé dans un « pool » d'actifs mobilisables pour les opérations de politique monétaire et/ou de crédit intrajournalier.

c) Autres titres étrangers mobilisés via les liens entre les systèmes de règlement – livraison de titres

Source : Banque de France

Notice méthodologique

I | Situation économique générale

I | I Compétitivité

Les **indicateurs de compétitivité** sont calculés selon la méthodologie présentée par L. Buldorini *et alii*¹. Les pondérations, égales à la moyenne des parts à l'importation et à l'exportation, prennent notamment en compte la concurrence sur les marchés tiers (double pondération à l'exportation). Elles sont calculées sur la base des échanges de produits manufacturés en moyenne sur les années 1995 à 2009. Pour les pays de l'Union européenne, les IPC utilisés comme déflateurs sont les indices de prix à la consommation harmonisés.

Le **groupe de 24 pays** partenaires de l'OCDE est constitué de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Corée du Sud, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de la Finlande, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Le **groupe de 46 pays** partenaires est constitué de pays de l'Union européenne (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède), de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Chine, de la Corée du Sud, des États-Unis, de Hong Kong, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de la Malaisie, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de Singapour, de la Suisse, de Taïwan, de la Thaïlande, de la Turquie et du Venezuela.

I | 2 La balance des paiements

Définitions

La **balance des paiements** est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières entre les résidents français et les non-résidents au cours d'une période donnée. Elle est présentée conformément aux prescriptions internationales du 6^e *Manuel de balance des paiements* du Fonds monétaire international (FMI)². Elle alimente le compte du « Reste du monde » de la comptabilité nationale.

Les **résidents** sont les personnes physiques ayant leur centre d'intérêt économique prédominant en France, quelle que soit leur nationalité – à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France –, les fonctionnaires et autres agents publics français en poste à l'étranger ou mis à la disposition d'organisations internationales ou d'autres employeurs non résidents, les personnes morales, françaises ou étrangères, pour leurs établissements en France, lorsqu'il y a existence d'une activité économique réelle exercée en France par des unités de production autonomes, quelle qu'en soit leur forme juridique.

Les **non-résidents** sont les personnes physiques étrangères ou françaises qui vivent habituellement à l'étranger – c'est-à-dire qui y ont leur installation effective, à l'exception des représentations françaises et des fonctionnaires français en poste à l'étranger –, ainsi que les personnes morales étrangères ou françaises, pour leurs établissements à l'étranger, lorsqu'il y a existence d'une activité économique réelle exercée à l'étranger par des unités de production autonomes, quelle qu'en soit la forme juridique.

Pour l'élaboration des statistiques de balance des paiements, la **France** comprend la métropole, la principauté de Monaco, les départements d'outre-mer

¹ Buldorini, Makrydakís et Thimann (2002) : "The effective exchange rates of the euro", BCE, Occasional Paper, n° 2, consultable sur le site de la BCE (<http://www.ecb.int/pub/pdf/scpops/ecbocp2.pdf>)

² L'acronyme anglais « BPM6 », pour « Balance of Payments Manual – 6th version », est également utilisé.

(Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte), les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon³. Tous les autres pays, territoires et institutions constituent «l'étranger» ou le «reste du monde».

Mode d'enregistrement

Par convention, on affecte un signe positif à toute transaction courante, à l'exception des acquisitions effectuées pour le négoce qui sont enregistrées avec un signe négatif (dans ce cas particulier, la valeur des biens acquis par un négociant n'est pas comptabilisée comme une importation ; elle est déduite de la valeur de l'exportation qui, elle, est représentative de la revente ; c'est ainsi une exportation nette de la valeur d'acquisition qui est enregistrée).

S'agissant du «haut de balance», constitué des transactions courantes, un solde (crédit moins débit)

positif indique un excédent des recettes sur les dépenses et donc des entrées de capitaux. S'agissant du «bas de balance», constitué des opérations en avoirs et en engagements du compte financier, un chiffre positif reflète une augmentation des avoirs ou des engagements, tandis qu'un chiffre négatif représente une diminution des avoirs ou des engagements. Un solde positif des flux du compte financier représente donc un accroissement des créances (avoirs) nettes de la France et un solde négatif une réduction de ces créances (avoirs) nettes. Une augmentation simultanée, pour le même montant, des avoirs et des engagements, ne modifie pas le solde du compte financier.

La balance des paiements est établie chaque mois, dans une forme simplifiée et à partir d'estimations pour un certain nombre de postes, selon un calendrier annoncé à l'avance, environ six semaines après la fin du mois sous revue. Les révisions trimestrielles

Illustration du mode d'enregistrement de la balance des paiements

		+	-
Transactions courantes	Crédit	Recette (par exemple : exportation, réception d'un dividende ou d'une prestation)	Dépense (acquisition de biens lors d'une transaction de négoce)
	Débit	Dépense (par exemple : importation, envoi de fonds)	
	Solde	Excédent	Déficit

Compte financier	Avoirs	Augmentation des avoirs (par exemple, un investissement direct à l'étranger représente la constitution d'un actif sur l'étranger)	Diminution des avoirs (par exemple, une cession de bons du Trésor américain par un résident constitue une diminution de créance sur les États-Unis)
	Engagements	Augmentation des engagements (par exemple un emprunt auprès de banques étrangères constitue une augmentation des engagements vis-à-vis de l'étranger) ^{a)}	Diminution des engagements (par exemple, l'amortissement d'obligations d'État françaises détenues par des non-résidents est une opération de remboursement se traduisant par une réduction de la dette publique vis-à-vis de l'étranger, donc des engagements) ^{b)}
	Net	Accroissement des avoirs nets de la France	Diminution des avoirs nets de la France

a) Cette opération a pour contrepartie immédiate l'augmentation des avoirs d'une banque centrale ou d'une banque correspondante étrangère (opération de signe positif, mais dans les avoirs).

b) En contrepartie, il se produit une diminution des avoirs d'une banque centrale ou d'une banque correspondante étrangère (opération de signe négatif, mais dans les avoirs).

■ Entrée de capitaux

■ Sortie de capitaux

³ Les autres collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Wallis et Futuna) et la Nouvelle-Calédonie, qui ne sont juridiquement pas membres de l'Union européenne ou de la zone euro, sont exclues du champ statistique de la balance des paiements de la France. Les deux principales de ces collectivités, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, disposent par ailleurs de leur propre balance des paiements réalisée par l'Institut d'émission d'outre-mer.

sont publiées environ 85 jours après la fin du trimestre de référence ; fondées sur des collectes plus complètes, elles permettent d'améliorer la qualité des données et de fournir une information plus détaillée. Les révisions annuelles, publiées en juin, concernent habituellement non seulement l'année précédente, mais également les deux années antérieures.

Les premiers résultats mensuels publiés sont qualifiés de provisoires. Les données trimestrielles après révision et les données de l'année précédant l'année en cours ont le statut de résultats semi-définitifs. Les données des années antérieures sont qualifiées de résultats définitifs.

Secteurs institutionnels

Dans certaines parties de la balance des paiements – les revenus secondaires, les investissements de portefeuille, les « autres investissements » –, les échanges recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur institutionnel auquel appartient le résident impliqué dans l'opération. On distingue dans ce cas :

- la [Banque de France](#) ;
- le [secteur des administrations publiques](#) (APU), qui regroupe l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale ;
- le [secteur des institutions financières monétaires](#) (IFM) hors banque centrale, comprenant les établissements de crédit résidents tels que définis par la législation communautaire ⁴ et toutes les autres institutions financières résidentes dont l'activité consiste à recevoir des dépôts (ou de proches substituts de dépôts) de la part d'entités autres que des IFM et qui, pour leur propre compte, consentent des crédits et/ou effectuent des placements en valeurs mobilières. Cette catégorie comprend également les institutions monétaires électroniques, c'est-à-dire celles qui pratiquent l'intermédiation financière principalement par l'émission de monnaie électronique. La Caisse des dépôts et consignations, les organismes de placement

collectif⁵ monétaires, les sociétés de financement et la Caisse nationale d'Épargne sont aussi inclus dans le secteur des IFM ;

- les « [autres secteurs](#) », qui regroupent les agents économiques autres que ceux inclus dans les trois secteurs précédents : les autres sociétés financières (sociétés d'assurance, entreprises d'investissement, organismes de placement collectif – sauf les OPC monétaires qui sont classés parmi les institutions financières monétaires), les entreprises industrielles et commerciales, les ménages et entrepreneurs individuels, et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, fondations...), fréquemment désignées sous le sigle ISBLSM.

Les principales composantes de la balance des paiements

Définies par le 6^e *Manuel de balance des paiements* du FMI, les composantes de la balance des paiements sont réparties entre le compte de transactions courantes, le compte de capital et le compte financier. Le poste des erreurs et omissions nettes est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, à la différence d'un système simple de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations ou d'enquêtes provenant de sources différentes. Les erreurs et omissions traduisent les décalages statistiques issus d'incertitudes dans les taux de couverture de certaines collectes, de décalages de période, de différences de méthode... Sur moyenne période, les erreurs et omissions tendent à s'annuler.

Le [compte de transactions courantes](#) regroupe les flux de biens, services, revenus primaires et revenus secondaires entre la France et le reste du monde. Les échanges de biens sont évalués à partir des statistiques du commerce extérieur de la direction générale des Douanes et Droits indirects, retraitées pour être en conformité avec la méthodologie de la balance des paiements ⁶, auxquelles sont ajoutées les transactions relatives à l'avitaillement, ce qui constitue les marchandises générales, et le négoce international.

⁴ Les établissements de crédit sont définis comme les entreprises dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts (ou d'autres fonds remboursables) et à octroyer des crédits pour leur propre compte (article 4 du règlement UE n° 575/2013 du 26 juin 2013).

⁵ Désignés ci-après par le sigle OPC.

⁶ Les données douanières sont publiées en CAF/FAB : les importations incluent le coût des assurances et du fret (« CAF »), tandis que les exportations sont mesurées à leur valeur au passage de la frontière (« franco à bord »). Il faut effectuer un retraitement pour obtenir des données FAB/FAB – conformes à la méthodologie de la balance des paiements –, retraitement qui reventile les coûts d'assurance et de fret dans les services correspondants.

Les **échanges de services hors voyages** sont subdivisés en plusieurs postes selon leur nature économique. Parmi les postes mis en évidence par la balance des paiements, figurent notamment les transports – ventilés entre les transports maritimes, aériens et les autres transports –, les services de construction, les services d'assurance et de pension, les services financiers, les commissions pour usage de propriété intellectuelle, les services de télécommunication, d'informatique et d'information, les autres services aux entreprises (services de recherche et développement, services de conseil en gestion, services techniques...), ainsi que les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs.

Les **voyages** constituent un poste particulier au sein des services, étant définis non par la nature économique de l'échange, mais par les modalités de celui-ci. La ligne voyages reflète au crédit l'ensemble des dépenses des non-résidents en France effectuées au titre de leurs frais de séjour à l'occasion d'excursions, de voyages touristiques ou de voyages d'affaires, de durée inférieure à un an, ainsi que les frais engagés au titre des services personnels (de santé, de scolarité, etc.) acquis auprès de résidents; au débit, les dépenses de même nature effectuées par des résidents français à l'étranger. Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont pas enregistrées sous cette ligne, mais avec les services de transport. À l'inverse, les transports intérieurs effectués par des non-résidents et les transports à l'intérieur d'un pays étranger effectués par des résidents sont en principe inclus dans les voyages.

Les **revenus primaires** représentent les flux qui reviennent aux agents économiques pour leur participation au processus de production (« rémunérations des salariés »), pour la fourniture d'actifs financiers (« revenus des investissements ») ou pour la location de ressources naturelles (« loyers »). Les impôts et subventions sur les produits et la production sont également inclus dans les revenus primaires.

Les **rémunérations des salariés** comprennent les salaires, gages, traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (travailleurs frontaliers, saisonniers, en mission de courte durée) et inversement, ainsi que les cotisations

sociales employeurs et employés. Les **revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs. Ils sont décomposés en fonction de la nature des opérations financières auxquelles ils se rattachent : revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille, revenus des autres investissements et revenus des avoirs de réserve (cf. ci-après pour une définition des rubriques du compte financier).

Les **revenus secondaires** représentent les transactions entre résidents et non-résidents qui ne font pas intervenir le transfert de propriété d'un actif fixe ou le transfert de fonds lié à l'acquisition d'un actif fixe. Ils sont ventilés par secteur institutionnel.

Les **revenus secondaires des administrations publiques** comprennent notamment les versements au titre de la coopération internationale, les contributions de la France aux dépenses des organisations internationales, les recettes et versements d'impôts en provenance et à destination d'administrations publiques étrangères effectués dans le cadre de conventions fiscales, les versements des administrations de sécurité sociale à des travailleurs ou à d'anciens travailleurs non-résidents et à leurs ayant-droits, ainsi que les opérations avec les institutions européennes, hormis les concours alloués à la France au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui sont enregistrés, conformément à la méthodologie internationale, dans les transferts en capital.

Les **revenus secondaires des autres secteurs** regroupent deux rubriques, les *transferts personnels*, qui comprennent principalement les envois de fonds des travailleurs, et les autres opérations. Les envois de fonds des travailleurs correspondent aux montants transférés à l'étranger par des travailleurs résidents et vice-versa. Les *autres opérations* comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles les dons et versements humanitaires en faveur de personnes physiques et morales, les primes et indemnités d'assurance, les subventions et donations, les indemnités pour rupture de contrat, cautions et dédommagements, les prix littéraires, artistiques ou scientifiques, etc.

7 Cette catégorie correspond aux ressources naturelles (terrains, droits d'exploitation du sous-sol, des eaux, des forêts...), aux contrats, baux et licences, ainsi qu'aux actifs de commercialisation (marques et modèles déposés, logos, noms de domaine...).

Le **compte de capital** regroupe les transferts en capital, c'est-à-dire les opérations qui donnent lieu au transfert de propriété d'un actif fixe ou à la remise d'un engagement par le créancier sans que rien ne soit reçu en échange – remises de dettes, pertes sur créances, aides à l'investissement – ainsi que les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits ⁷.

Le **compte financier** est décomposé en plusieurs rubriques en fonction de la nature et de la finalité des opérations, investissements directs, investissements de portefeuille, instruments financiers dérivés, « autres investissements » et avoirs de réserve. Les rubriques sont subdivisées en créances et engagements, puis ventilées selon le type d'opération ou d'instrument et enfin selon le secteur résident concerné.

Les **investissements directs** recouvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir ou de liquider une influence dans sa gestion. La notion d'investissement direct est donc plus large que celle de contrôle. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'une personne physique ou morale (l'investisseur) détient au moins 10 % des droits de vote – ou, à défaut, 10 % du capital social – d'une entreprise « investie ».

L'investissement direct met en relation des entités apparentées, c'est-à-dire :

- une entité « investisseur direct » (maison-mère) et une ou plusieurs entreprises investies, qu'il s'agisse de succursales, de filiales ou d'autres entreprises affiliées;
- des entreprises « investies » (sociétés sœurs) entre elles.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie et, plus généralement, l'ensemble des opérations financières à l'exception des opérations entre établissements de crédit et intermédiaires financiers affiliés). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

Les investissements directs sont présentés selon le **principe directionnel étendu**. Dans cette présentation alternative, les prêts entre sociétés appartenant à un même groupe international ne sont pas classés en fonction du sens du prêt, mais d'après la résidence de la tête de groupe. Le terme « principe directionnel » se réfère à l'incidence de cette méthode sur le « sens du prêt » et le terme « étendu » signale que le principe directionnel vaut à la fois pour les relations classiques mère-filiale et pour les relations entre sociétés sans lien direct en capital mais appartenant au même groupe (« sociétés sœurs »). Cette méthode, qui aboutit à ce que les montants de flux et d'encours de prêts transfrontières croisés au sein d'un même groupe se compensent entre eux, fait diminuer substantiellement le volume global des flux et des stocks d'investissements directs français à l'étranger et étrangers en France par rapport aux données élaborées selon la méthodologie standard définie par le *Manuel de balance des paiements* du FMI. La signification des agrégats d'investissements directs, en flux et en stocks, en est renforcée ⁸.

Les investissements directs français à l'étranger et étrangers en France sont décomposés par nature d'opérations entre :

- les **investissements immobiliers** et les **opérations en capital social**, qui comprennent les acquisitions de biens immobiliers, les créations, acquisitions ou extensions d'entreprises, réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre et les conversions de prêts en capital;
- le **réinvestissement des bénéfices**, qui correspond à la part des résultats nets courants des entreprises investies revenant à la maison-mère au cours d'un exercice comptable, diminuée des dividendes versés à la maison-mère au cours du même exercice;
- les **autres opérations**, qui recouvrent les opérations de prêts, avances, dépôts, à court et long termes, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits et dépôts entre les banques et intermédiaires financiers résidents et leurs correspondants étrangers, classés en « autres investissements ».

Les **investissements de portefeuille** retracent toutes les opérations sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception des opérations

comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés et des opérations de cession temporaire. Les positions courtes, nées de la vente à découvert de titres empruntés, sont déduites des avoirs des résidents.

Les flux sont partagés en avoirs et engagements et ensuite décomposés en fonction de la nature des titres échangés : actions et titres d'OPC, obligations et titres assimilés (c'est-à-dire tous les titres d'emprunt à plus d'un an d'échéance initiale), titres de créance à court terme (dont l'échéance est inférieure à un an). Les flux par catégorie d'instruments sont ensuite partagés en fonction du secteur résident détenteur (pour les avoirs) ou émetteur (pour les engagements). Les flux sont calculés à partir des variations d'encours, corrigées de l'impact des effets de valorisation (change et valorisation boursière) et des reclassifications statistiques.

Les **instruments financiers dérivés** comprennent les primes sur instruments conditionnels et les contrats à terme, achetés ou vendus par les banques résidentes et par les autres secteurs, ainsi que les appels de marge, les soultes et les intérêts sur *swaps*. Les encours des instruments financiers dérivés sont valorisés à la valeur de marché.

Les **autres investissements** englobent toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Cette rubrique se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'étranger (y compris les prises et mises en pension livrée), puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts, dépôts et emprunts, autres avoirs et engagements), et enfin par secteur résident à l'origine des créances et des engagements. Les opérations de prêts et emprunts du secteur bancaire, par exemple celles qui financent le commerce international ou celles qui ont pour contrepartie des opérations d'investissement sur titres, jouent généralement un rôle important dans les mouvements de cette rubrique. On distingue en particulier les flux des institutions financières monétaires – IFM –, qui sont cohérents avec les informations destinées à l'élaboration des statistiques monétaires.

Les **avoirs de réserve** représentent les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle des autorités monétaires. Depuis la création de la zone euro, seuls les mouvements affectant la partie

des réserves de change non transférées à la BCE et qui restent gérées par la Banque de France figurent dans la balance des paiements de la France. Par ailleurs, compte tenu de l'adoption d'une méthodologie commune aux pays membres de l'Union monétaire, seules les créances sur des non-résidents hors zone euro sont prises en compte, ce qui exclut, de fait, de cette rubrique les placements en devises effectués auprès de banques non résidentes situées dans la zone euro.

Les avoirs de réserve sont constitués des créances brutes en or monétaire et en devises, y compris sous forme de titres émis par des non-résidents, des avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS), de la position nette de réserve à l'égard du FMI et des autres avoirs de réserve.

I | 3 La position extérieure

La **position extérieure** de la France a pour objectif de retracer, à la date d'arrêté, l'ensemble des créances et des engagements des résidents vis-à-vis des non-résidents. Elle est élaborée à l'aide d'enquêtes périodiques de stocks. La position extérieure fournit des indications sur le montant et la structure du patrimoine financier des résidents en actifs étrangers et des non-résidents en actifs français. Conformément aux recommandations du 6^e *Manuel de balance des paiements* du FMI, les créances et engagements extérieurs de la France sont présentés suivant les mêmes rubriques que la balance des paiements.

Les **encours d'investissements directs** sont recensés chaque année. Ils peuvent être valorisés en valeur de marché, en valeur comptable, ou en valeur mixte. La **valeur comptable** des encours est celle indiquée par les entreprises dans leur comptabilité. Elle figure, pour les investissements directs français à l'étranger, dans les tableaux relatifs aux filiales et participations annexés aux comptes annuels, et pour les investissements directs étrangers en France, dans les bilans des sociétés résidentes affiliées à des investisseurs directs non résidents. Pour l'élaboration des chiffres définitifs (publiés en principe dix-huit mois après la date d'arrêté), le montant d'un investissement est calculé en multipliant la quote-part détenue par l'investisseur direct dans la société investie par la valeur des capitaux propres de la société. Les chiffres estimés

sont établis tant pour les investissements directs français à l'étranger que pour les investissements étrangers en France, à partir des dernières données comptables disponibles, augmentées des flux de balance de paiements relatifs aux investissements directs.

Le recensement est limité aux encours détenus directement par les investisseurs directs, les participations indirectes (de deuxième rang, de troisième rang, etc.) n'étant pas prises en compte. Ainsi, si la filiale étrangère d'un investisseur résident détient elle-même un investissement direct dans une autre société, ce deuxième investissement n'est pas pris en considération. De même, si la filiale française d'un investisseur étranger détient une autre filiale en France, ce deuxième investissement n'entre pas dans l'encours recensé.

Les encours d'investissements directs en **valeur de marché**, tant français à l'étranger qu'étrangers en France, font l'objet d'une estimation, déterminée en commun avec les comptes financiers nationaux, appliquée aux seuls capitaux propres. Seuls les encours agrégés en valeur de marché sont diffusés. Aucune ventilation par entreprise, par pays ou par secteur économique n'est donc disponible.

En **valeur mixte**, la partie cotée des encours d'investissements directs, tant français à l'étranger qu'étrangers en France, est valorisée en valeur de marché tandis que la partie non cotée est valorisée en valeur comptable. Cette méthode de valorisation est la plus répandue au sein de l'Union européenne et permet des comparaisons de la position extérieure entre pays. Elle est ainsi utilisée par la Commission européenne pour établir les indicateurs européens de déséquilibres macroéconomiques, et par la Banque centrale européenne pour élaborer la position extérieure de la zone euro.

La **position-titres** recouvre les encours de titres étrangers détenus par les résidents (avoirs) et les encours de titres français détenus par les non-résidents (engagements). La source principale pour le suivi des détentions est la collecte titre par titre menée auprès des teneurs de compte conservateurs résidents (collecte PROTIDE). Les teneurs de compte-conservateurs déclarent titre par titre leur compte propre ainsi que les positions de leur clientèle, tant résidente que non résidente, relevant des investissements de portefeuille. La collecte PROTIDE

couvre également les actions émises au nominatif pur et administrées par des intermédiaires.

Les titres recensés, s'agissant des investissements de portefeuille des résidents en titres étrangers (avoirs), sont tous les titres étrangers en euros ou en devises, (actions, titres d'OPC monétaires et non monétaires, obligations, titres de créance à court terme) émis par des non-résidents et détenus par les résidents, à l'exception des titres de participation détenus dans le cadre d'investissements directs, des titres qui ne peuvent être cédés qu'avec l'accord de l'émetteur et des bons de caisse émis par les banques non résidentes, ainsi que des titres étrangers détenus par des résidents n'appartenant pas au secteur des IFM et conservés directement à l'étranger par ceux-ci.

Les investissements de portefeuille des non-résidents en titres français (engagements) comprennent tous les titres en euros ou en devises émis par des résidents et détenus par des non-résidents. Le portefeuille des non-résidents en titres français est ventilé entre les actions, les titres d'OPC monétaires et non monétaires, les obligations et assimilées (dont les OAT et les BTAN), les titres de créance à court terme (dont les bons du Trésor à taux fixe). Ne sont inclus dans le recensement ni les actions détenues au titre des investissements directs, ni les titres français (actions, obligations ou titres de créance à court terme) détenus hors de France par les non-résidents, à l'exception des obligations émises sur le marché international. Pour cette catégorie d'instrument, l'encours détenu par les non-résidents est inclus dans les engagements des résidents, quel que soit le lieu de conservation du titre (France ou étranger).

Les portefeuilles sont évalués en valeur de marché, à la date d'arrêté du recensement, coupon couru inclus pour les titres de dette.

Les **encours d'instruments financiers dérivés** regroupent les données sur les options – instruments conditionnels achetés ou vendus par les banques résidentes et par les autres secteurs –, ainsi que sur les swaps, FRAs et forwards du secteur bancaire. Ils sont valorisés en valeur de marché.

La **position en autres investissements** comprend les crédits commerciaux et les avances à la commande, la position dépôts-crédits des entreprises, des OPC non monétaires et des entreprises d'investissement, les créances des ménages vis-à-vis de l'étranger, la position prêts-emprunts des IFM résidentes, les

investissements des autorités monétaires et des administrations publiques non recensés ailleurs. Les encours sont évalués en valeur nominale.

Les **avoirs de réserve** sont valorisés à chaque fin de mois sur la base des cours déterminés comme suit :

- l'or est valorisé au cours du dernier jour du mois ;
- les droits de tirage spéciaux et la position vis-à-vis du Fonds monétaire international sont évalués au dernier cours du DTS calculé par le FMI à la date d'arrêt ;
- les devises sont comptabilisées au cours constaté à la date d'arrêt.

2| Monnaie, placements et financements

Zones géographiques

Zone euro depuis le 1^{er} janvier 2015 : Allemagne + Autriche + Belgique + Chypre + Espagne + Estonie + Finlande + France + Grèce + Irlande + Italie + Lettonie + Lituanie + Luxembourg + Malte + Pays-Bas + Portugal + Slovaquie + Slovénie

Les séries statistiques relatives à la zone euro tiennent compte des modifications de la composition de la zone euro.

Pour l'élaboration des statistiques monétaires, le territoire français est défini comme suit :

France = métropole + Monaco + départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte) + Saint-Pierre-et-Miquelon + Saint-Martin + Saint-Barthélemy.

Secteurs économiques

Institutions financières monétaires (IFM) : elles comprennent les établissements de crédit résidant dans la zone euro, tels que définis par la législation communautaire, et toutes les institutions financières résidentes dont l'activité est de recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts d'entités autres que les IFM et qui, pour leur propre compte, du moins en termes économiques, consentent des crédits et/ou effectuent des placements en valeurs mobilières. Aux termes de cette définition, les IFM résidant en

France sont la Banque de France, les établissements de crédit au sens de la loi bancaire, à l'exception des sociétés de caution mutuelle, la Caisse des dépôts et consignations, les OPC monétaires et la Caisse nationale d'épargne.

Administrations publiques (APU) = État + administrations d'États fédérés + administrations de Sécurité sociale + collectivités locales

Secteur privé = sociétés non financières + ménages + sociétés d'assurance et fonds de pension + institutions à but non lucratif au service des ménages + autres intermédiaires financiers (OPC monétaires, entreprises d'investissement, fonds communs de créances, etc.)

Agents non financiers (ANF) = administrations publiques + secteur privé – autres intermédiaires financiers

Cette catégorie englobe exclusivement les agents dont les décisions en matière de placement ou d'endettement ne résultent pas d'un comportement d'intermédiaire financier.

Instruments financiers

Les **dépôts à terme** comprennent les dépôts qui ne peuvent être convertis en espèces avant un terme fixe convenu ou qui ne peuvent être convertis en espèces avant ce terme que moyennant sanction.

Les **dépôts avec un préavis inférieur ou égal à 3 mois** recouvrent les dépôts d'épargne à vue qui présentent, à la différence des dépôts à vue, un caractère de transférabilité incomplet. Il s'agit, par exemple, en France, des livrets A et bleus, des livrets de développement durable, des comptes d'épargne-logement, des livrets d'épargne populaire, des livrets jeunes et des livrets soumis à l'impôt.

Les **pensions** représentent des espèces perçues en contrepartie de titres vendus à un prix donné dans le cadre d'un engagement de rachat desdits titres (ou de titres similaires) à un prix et à une date déterminés. Les titres autres que des actions ou titres de créance sont constitués de titres de créances négociables et échangés sur des marchés secondaires. La composante française de cette rubrique comprend, notamment, les obligations et les bons à moyen terme négociables (BMTN).

Les **titres de créance à court terme** correspondent à des titres émis par des IFM, des SNF ou des APU, d'une durée initiale inférieure ou égale à un an, négociables sur des marchés monétaires liquides. Au plan français, cette catégorie regroupe les certificats de dépôt, les billets de trésorerie et les bons du Trésor à taux fixe et à intérêt pré-compté (BTF).

Sont qualifiés de **monétaires** tous les **actifs** financiers entrant dans la composition de l'agrégat *M3* suivi par la Banque centrale européenne.

$M1$ = pièces et billets en circulation + dépôts à vue

$M2$ = $M1$ + dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois + dépôts à terme d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans

$M3$ = $M2$ + pensions + titres d'OPC monétaires + titres de créance de durée initiale inférieure ou égale à deux ans

Seules les positions vis-à-vis des résidents de la zone euro, qui ne sont ni des IFM ni des institutions relevant de l'administration centrale, sont incluses dans *M3*.

Les **crédits** incluent les crédits à l'habitat, à la consommation, à l'investissement, de trésorerie, les autres crédits, les créances douteuses brutes, le crédit-bail, les avoirs en titres non négociables et les dettes subordonnées constituées sous la forme de dépôts ou de prêts.

Par souci de prendre en compte d'éventuels mouvements de substitution entre actifs en euros et actifs en devises, le suivi des instruments financiers s'appuie sur un critère « **toutes devises** ».

Séries chronologiques

Monnaie et Finance

<https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/monnaie-et-finance.html>

- Les évolutions monétaires de la France
- Les agrégats monétaires de la zone euro
- Monnaie et placements France et zone euro

Titres, crédit et dépôts

<https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/titres-credit-et-depots.html>

- Dépôts et placements
- Crédit
- Endettement et titres
- Comptes financiers
- Assurances

Conjoncture et Croissance

<https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/conjoncture-et-croissance.html>

- Les indicateurs de conjoncture hebdomadaire
- Enquêtes de conjoncture mensuelles
- Publications régionales

Balance des paiements et autres statistiques internationales

<https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/balance-des-paiements-et-autres-statistiques-internationales.html>

- La balance des paiements et la position extérieure
- L'activité bancaire internationale

Entreprises

<https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/entreprises.html>

- Crédits par type d'entreprise
- Délais de paiement
- Défaillances d'entreprises
- Comptes d'entreprises en Europe
- Structure et performances des entreprises
- Bases de données BACH et Références sectorielles européennes

Changes et Taux

<https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/changes-et-taux.html>

- Les taux de change
- Les taux directeurs
- Les taux d'intérêt
- Taux du marché interbancaire
- Taux de référence des bons du Trésor et OAT
- Indices obligataires
- Cours de l'or à Paris

Base de données

<https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/base-de-donnees.html>

- Accès interactif aux séries statistiques via la base de données Webstat
- Taux d'intérêt et taux de change
- Statistiques monétaires
- Dépôts et crédits en région : centralisations financières territoriales
- Émissions de titres
- Endettement des agents non financiers
- Endettement des agents non financiers dans les autres pays
- Taux d'intermédiation financière
- Comptes nationaux financiers
- Activité financière internationale
- Balance des paiements
- Position extérieure
- Enquêtes de conjoncture
- Entreprises : délais de paiement
- Système et Moyens de paiements